

**Auteur, titre et références du texte :**

ABBE ALPHONSE ANGOT, « Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval (1621-1795) », dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1885, plan, index

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 11 mai 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0085

**Texte relu par : Valérie Duroy**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : Mf 100).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

*Nota.* Les références de pages figurant dans ce texte et dans l'index se rapportent à la pagination de la publication imprimée.

**LES BÉNÉDICTINES  
DU COUVENT  
DE  
SAINTE-SCHOLASTIQUE  
DE LAVAL  
(1621-1795)**

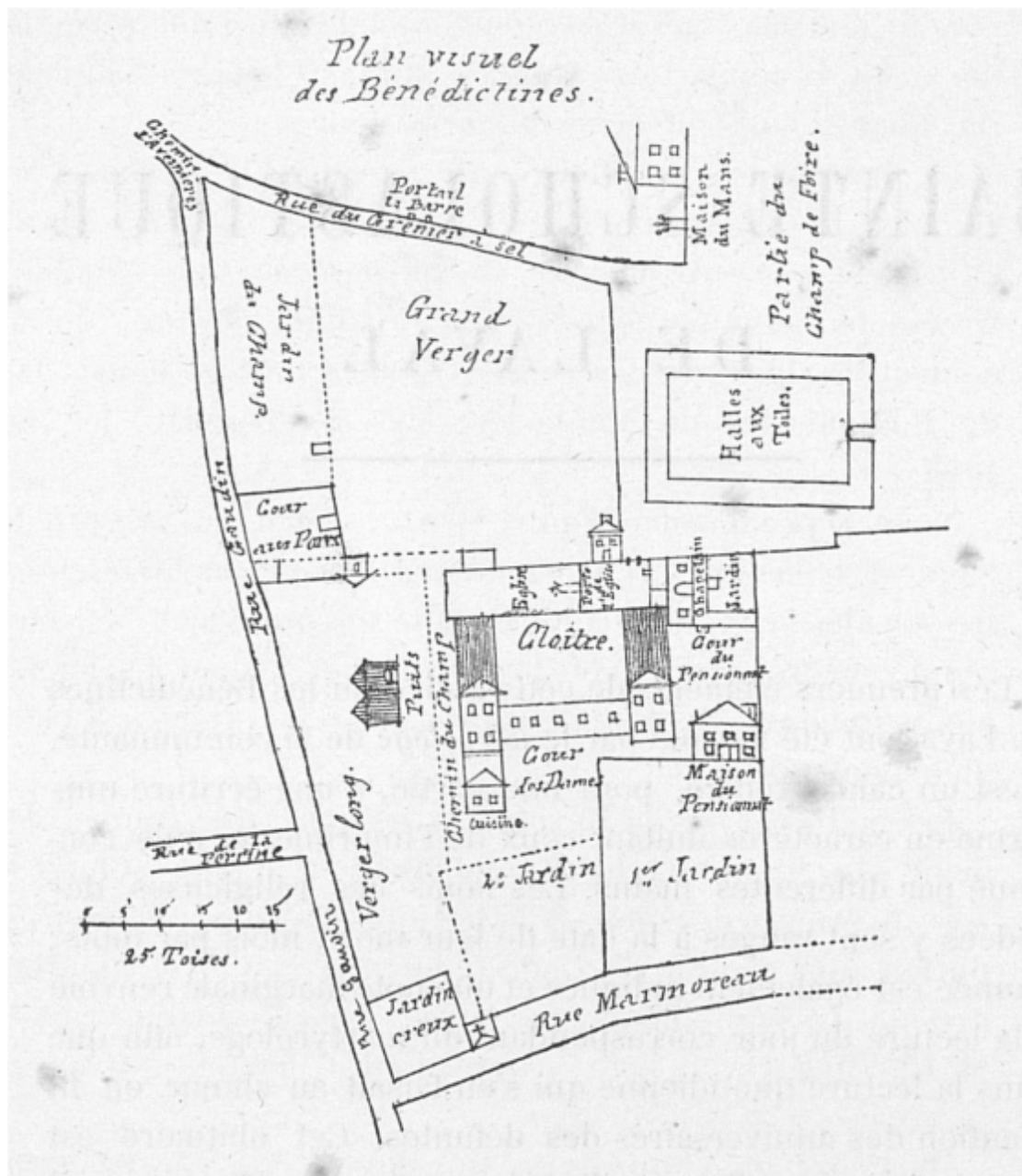
MAMERS

G. FLEURY ET A. DANGIN IMPRIMEURS-ÉDITEURS

1885

Les premiers éléments de cette notice sur les Bénédictines de Laval ont été fournis par le *nécrologe* de la communauté. C'est un cahier rédigé, pour une partie, d'une écriture uniforme en caractères imitant ceux de l'imprimerie, puis continué par différentes mains. Les noms des religieuses décédées y sont rangés à la date de leur mort, mois par mois ; l'année est également indiquée et une note marginale renvoie à la lecture du jour correspondant du martyrologe, afin que dans la lecture quotidienne qui s'en faisait au chœur on fit mention des anniversaires des défuntes. Cet obituaire est maladroitement relié au milieu du martyrologe. Il comprend tous les décès depuis l'origine de la fondation jusqu'à l'année 1731.

Le nom du couvent auquel avait appartenu ce livre précieux n'est pas indiqué, mais à première vue on pouvait reconnaître qu'il appartenait à une maison de l'ordre de Saint-Benoît ; et la moindre attention suffisait pour découvrir que le monastère ne pouvait être autre que celui de Laval, car les noms qu'on y rencontre sont presque tous de la ville même ou du moins du Bas-Maine.



Cette trouvaille a été le premier germe de ce petit travail. D'autres recherches à diverses sources<sup>1</sup>, mais spécialement aux archives de la Mayenne, ont permis de remplacer par une courte notice la simple mention du nécrologe.

Il est assez rare, même pour les monastères qui n'ont eu que deux siècles d'existence, de trouver une liste semblable ; et pour une ville il n'est pas indifférent de relire une série de noms où la plupart des familles qui l'ont honorée peuvent reconnaître leurs alliances et leur parenté.

La bourgeoisie lavalloise se retrouve là presque au complet. Les titres nobiliaires s'y rencontrent souvent aussi, et il n'est pas rare de voir au bas des actes de dotation, tracée de cette grande et caractéristique écriture qu'on connaît, la signature des familles nobles du Bas-Maine : les de Birague, les de Monteclerc, les de Torchat, les du Buat, etc.

<sup>1</sup> Pour simplifier les renvois voici quelques indications qui suffiront : L'obituaire donne les noms et la date du décès ; les pièces qui concernent la fondation de Laval sont aux archives de la cathédrale ; les contrats de dotation ont été trouvés aux archives de la Mayenne, dans la série E, surtout dans la partie non inventoriée ; les marchés avec les architectes et ouvriers viennent de la même source.

Nous reproduisons d'autre part le plan du prieuré de Sainte-Scholastique<sup>2</sup>. Il est plus curieux que jamais à remettre sous les yeux, de nos jours où le sol, qui vient d'en être remué encore, après avoir laissé voir un instant les fondements toujours en place de cette maison de prière, est complètement nivelé.

Les couvents que la Révolution ne rasa pas immédiatement, elle les convertit généralement en prisons. Ce fut le sort du prieuré de Sainte-Scholastique. Plusieurs religieuses purent ainsi rentrer chez elles à un nouveau titre. On trouverait à la bibliothèque de Laval, dans les manuscrits de M. Ch. Maignan, la liste incomplète des détenus qui furent incarcérés aux Bénédictines.

Plusieurs années après la Révolution, ces constructions abandonnées et en ruine présentaient un aspect affligeant. M. de Hercé, élu maire de Laval, fit disparaître ce qui n'était plus que des décombres. On planta alors ces beaux arbres que tout le monde regrette, et qui donnaient encore un air majestueux et sévère à cette place aujourd'hui si nue et plus que jamais profanée.

Au lendemain des guerres de religion, le règne de Louis XIII fut glorieux pour notre histoire nationale et pour les annales de l'Église dans notre pays. Une des principales manifestations de la foi chrétienne à cette époque fut la réforme des monastères bénédictins. Ceux de femmes principalement, sous l'influence d'un grand nombre d'abbeses de nobles familles et plus encore de haute sainteté, retrouvèrent toute la ferveur des meilleurs jours. L'abbaye de la Sainte-Trinité de Poitiers, dirigée par sœur Jeanne Guichard de Bourbon, en est un exemple. Et chose souvent remarquée et remarquable, en même temps que les liens de la discipline s'y resserrèrent d'une manière étroite, le nombre des vocations s'y accrût tellement et la force d'expansion et de prosélytisme s'y développa si énergiquement que, sans nuire à la maison mère, à la métropole religieuse, des essaims nombreux s'en détachèrent pour fonder des couvents qui, sous le nom de prieurés conventuels, étaient eux-mêmes de véritables abbayes, colonisatrices à leur tour.

Laval vit s'établir au pied de ses murs, battus en brèche tour à tour par les ligueurs et les huguenots et désormais inutiles, une des fondations de l'abbaye de Poitiers. La part d'initiative qui revient à la cité lavalloise dans la première origine du nouveau prieuré de Sainte-Scholastique fut la générosité d'un de ses habitants.

Honorable homme Robert Chevalier, s<sup>r</sup> de la Gaberie, marchand, demeurant en sa maison de Montmartin, et Lezine Beloce, son épouse, avaient une fille nommée Gillette Chevalier, en qui ils remarquèrent des sentiments de piété et une inclination prononcée pour la vie religieuse, indices certains de la vocation d'en haut. Son attrait puisé dans les exemples de ses parents la portait vers les sœurs réformées de Saint-Benoît ; aussi, loin de mettre obstacle à la volonté de Dieu et au désir exprimé de leur enfant, ces fervents chrétiens se proposèrent-ils, pour que leur sacrifice fut plus agréable à Dieu et plus utile à sa gloire, de lui offrir à la fois et leur fille et la meilleure partie de leurs biens. L'espoir de conserver celle-ci près d'eux, l'amour de leur ville natale et le plaisir de la doter d'une fondation qui pouvait y produire un bien durable, furent aussi des motifs principaux de ce généreux projet.

Après s'être entendus sur les conditions de cette donation avec « révérende et religieuse dame sœur Jeanne Guichard de Bourbon », abbesse de la Trinité, ils en firent dresser l'acte le mardi 10 août 1621, par Pierre Croissant, notaire royal, et Guillaume Eveillard, notaire de la cour de Laval. Robert Chevalier et Lezine Beloce donnaient leur maison de Montmartin avec les étables, pourpris et enclos, et le droit de présentation à la chapelle de la Gaucherie, desservie en l'église de la Sainte-Trinité de Laval, à l'autel de N.-D. de Pitié. La charge expresse, imposée sous peine de nullité, était qu'il serait construit et bâti ou commencé à bâtir dans un an un couvent et monastère des religieuses réformées de l'ordre de Saint-Benoît, aux frais et « impenses » de l'abbesse de Poitiers. Six mois après l'acceptation de ce don, il devait être fait exercice actuel du divin service au lieu de

---

<sup>2</sup> Ce plan est la copie réduite d'un dessin qui se trouve aux archives de la Mayenne.

Montmartin. En outre une place de religieuse professe était réservée, au futur prieuré, aussitôt qu'il posséderait des religieuses y pratiquant leur règle et leurs saintes observances, à Gillette Chevalier, *sans qu'elle puisse être expulsée et mise dehors pour quelque cause que ce soit.*

Le décret d'érection qui vint ensuite, donné par M<sup>gr</sup> Charles de Beaumanoir, débute par ces paroles : « Entre les pieux désirs des fidèles par lesquels l'augmentation du culte divin et le salut des âmes est procuré, nous favorisons iceux et leur prêtons volontiers consentement qui regardent l'érection et la fondation des maisons régulières, dans lesquelles se doivent assembler les personnes religieuses pour combattre sous les enseignes de la croix ». Rien n'était moins banal, ou plutôt rien n'est plus vrai historiquement, que ce zèle pour les fondations religieuses, dont M<sup>gr</sup> Charles de Beaumanoir se fait justement un titre de gloire. Le vaste diocèse du Mans vit plus naître de couvents de tout nom pendant son épiscopat, que l'on n'en compterait en un siècle à aucune autre époque.

L'évêque du Mans posait les conditions suivantes à son autorisation : « L'abbesse et couvent de la Sainte-Trinité de Poitiers enverront au prieuré, recevront et auront soin qu'il soit reçu tel nombre de religieuses qu'il est nécessaire pour la célébration du divin service, conformément aux règles et statuts dudit ordre et dite reformation ; et pour la sustentation desdites religieuses s'obligent de doter ledit prieuré d'un fonds et revenu, et ce dans l'espace de six ans... ; de plus les religieuses qui seront reçues et demeureront dorénavant audit prieuré seront tenues de subir nos visites et celles de nos successeurs, évêques du Mans, et celles qui se feront de notre part, quand nous et nos successeurs le trouverons à propos... Pour ce qui regarde la prieure dudit prieuré, il en sera élu une en chapitre par les religieuses là demeurant, qui aura pour le moins trente ans ; laquelle ainsi élue et confirmée par ladite abbesse, demeurera seulement en cette charge l'espace de trois ans, si après trois ans elle n'est nouvellement élue et confirmée... ; laquelle pourra admettre des religieuses et recevoir leur profession au bout du temps de leur probation, sans qu'on spécifie le nombre, pourvu que le revenu du prieuré soit suffisant pour entretenir les religieuses, ou que celles que l'on reçoit apportent une dot suffisante pour leur vêtir et leur vivre. En dernier lieu pour se faire administrer les sacrements de l'Eglise et pour la célébration des messes en la chapelle ou église dudit prieuré, lesdites religieuses pourront choisir un ou deux prêtres, non mal notés, ou scandalisés et de bonne vie, en l'âge pour le moins de quarante ans ».

Charles de Beaumanoir délégua pour planter la croix et mettre les religieuses en possession du monastère soit le doyen de Saint-Thugal, soit l'un des deux curés de la Trinité.

Antérieurement à cet acte officiel et définitif il y avait eu d'abord, le 17 août, acceptation par madame l'abbesse de la Sainte-Trinité, devant deux notaires de Poitiers, des conditions posées de la part des fondateurs ; consentement des habitants de la ville et faubourgs de Laval *congregés* pour cet effet le 5 du même mois ; enfin indemnité du lieu de Montmartin par puissant et illustre prince Henry de la Trémoille, « duquel lesdites choses sont tenues à condition de trois sols et quatre deniers tournois de devoir, cens annuel et perpétuel<sup>3</sup> ».

Voici les noms des cinq professes de la Sainte-Trinité de Poitiers qui vinrent implanter la vie bénédictine à Laval ; on trouvera leur notice détaillée plus loin et en leur rang.

Sœur Jeanne de Saint-Paul, dite de la Crossonnière.

Sœur Catherine de Saint-Benoît, dite de Lucinge.

Sœur Marguerite de Saint-Mathias, dite Courtinier.

Sœur Marie de Saint-Joseph, dite de la Crossonnière.

---

<sup>3</sup> Le 14 juillet 1621, l'abbesse de la Trinité s'était fait recommander auprès de M. de la Trémoille par madame l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

Sœur Geneviève de Sainte-Madeleine, dite Regnault.

Ce premier essaim comptait encore deux sœurs-laies dont les noms ne sont pas donnés.

Au mois de janvier 1622 les religieuses qui habitaient le prieuré au nombre de huit, « réduites à grande pauvreté à faute d'avoir revenu compétent et suffisant », demandèrent à M<sup>gr</sup> l'Evêque du Mans que la chapelle de la Gaucherie, dont le patronage leur avait été donné en même temps que la maison de Montmartin à laquelle il était annexé et « viscéral », fut unie et incorporée à leur monastère, à la condition d'en acquitter toutes les charges.

L'évêque du Mans ordonna une enquête qui fut confiée à M<sup>e</sup> André Ragareu, curé de la paroisse de L'Huisserie et doyen rural de Laval. Le procureur des religieuses fut Pierre Arnoul. L'enquête commença le 15 février 1622. M<sup>e</sup> Pierre Théreau, prêtre, notaire apostolique, faisait fonction de greffier. Il fut reconnu d'abord que « pour le peu d'étendue des bâtiments, qu'il conviendra pour le tout changer et réduire en usage de religion, et n'y avoir aucune église ni chapelle construite, (la dame abbesse de la Trinité de Poitiers) auroit fait édifier à neuf une chapelle au bout du pignon de la maison tirant vers le jardin qui fut aux Desmontils... que quant à présent il n'y avoit au prieuré autre revenu ni fonds que l'enclos qui ne seroit suffisant pour la nourriture et entretien de l'une des religieuses, pour ne contenir tout ledit enclos deux journaux de terre y compris les bâtiments ».

Cet enclos joignait alors la place du Gast et les jardins Desmontils ; d'un autre côté, où était précédemment l'entrée de la maison et de Montmartin, le chemin de la porte Beucherresse au Pont-Neuf<sup>4</sup> ; par ailleurs différents jardins dont l'un appartenait aux Moreau<sup>5</sup>, un autre aux Montalambert<sup>6</sup> ; enfin il abuttait encore au chemin du Pont-Neuf à la rue Gaudin, à un jardin appartenant à la confrérie de Saint-Jacques et à plusieurs autres.

Les bâtiments contenus dans l'enclos étaient si « angustes et serrés » qu'ils n'étaient capables de contenir les religieuses sus-nommées, auxquelles venaient de s'adjoindre Gillette Chevalier, Jeanne Gastin et Jeanne Huguët. Dans la partie la plus proche du Gast étaient creusées de grandes fosses où l'on tirait depuis longtemps du sable propre à bâtir.

Le lieu de la Gaucherie situé en la paroisse de la Trinité un peu au-dessus du prieuré de Sainte-Scholastique avait été affermé depuis sept ou huit ans par M<sup>e</sup> François Eveillard, prêtre, chapelain, pour le prix de 90 liv. et deux chapons ; il contenait 17 ou 18 journaux. Outre les deux messes par semaine ce lieu devait 5 sols de cens au seigneur de fief.

M. Jacques Marest, s<sup>r</sup> d'Abattans, appelé comme témoin, âgé de 58 ans, dépose qu'autrefois l'enclos de Montmartin renfermait plusieurs bâtiments qui furent ruinés dans les années 1592, 1593, « en l'ardeur des guerres ». Les nouvelles constructions avaient été réédifiées sur les anciens fondements. Le témoin estimait à 4000 livres toute la dotation du prieuré en capital et 100 liv. de revenu.

Les autres témoins, L. Choquet, s<sup>r</sup> de la Trotinière, et Daniel Duchemin, s<sup>r</sup> de Courgé, firent des dépositions analogues.

La question de l'union de la chapelle de la Gaucherie au monastère nouvellement érigé fut posée, le dimanche 20 février, devant une des ces réunions du conseil de la paroisse auxquelles était convoqué et prenait part « le général des habitants. » L'avis commun fut favorable, les deux curés de la Trinité qui avaient été convoqués, M<sup>es</sup> Pierre Gigondeau et

---

<sup>4</sup> Le Pont-Neuf dont il est ici question n'était pas sur la Mayenne, mais sur le fossé des fortifications. Voir les notes de M. L. de La Beauillère sur G. Le Doyen, page 221.

<sup>5</sup> On voit par là où chercher l'étymologie du nom de la rue *Marmoreau*, qui n'a rien du tout de *marmoreum*.

<sup>6</sup> Cette famille Montalambert, dont quelques membres ont pris la particule nobiliaire, est ancienne à Laval, mais n'y tint jamais un rang élevé. On trouve surtout des médecins et des apothicaires de ce nom.

François Le Balleur, consentirent à ce que le bénéfice de la Gaucherie venant à vaquer, les deux messes dont il était chargé soient dites et célébrées « en l'église qui sera bâtie audit enclos de Montmartin », à condition toutefois que « là où par changement de volonté, ruine ou démolition du prieuré qui sera bâti, les religieuses étant, ou autres qui pourroient leur succéder, quitteroient la place et cesseroient la célébration du service divin, il y auroit reversion de ladite chapelle et célébration dudit service en ladite église de la Trinité ».

M. Eveillard<sup>7</sup>, chapelain de la Gaucherie, par procuration passée devant Mathurin Blanchet, notaire à Laval, le 26 février 1622, avait consenti à la réunion projetée, en cas qu'il jouisse paisiblement comme auparavant des fruits et revenus de ladite chapelle.

Le décret d'annexion, après tout un préambule qui rappelle celui de l'érection du couvent de Montmartin, et après de nombreux considérants, déclare consommée l'union et incorporation de la chapelle au prieuré de Sainte-Scholastique, aux charges dont il a été fait mention ci-dessus ; en sorte que les religieuses pourront après le décès de M. Eveillard prendre et percevoir les fruits et revenus de la chapelle en tous droits et propriété et en tous usages particuliers. A cet effet la célébration des deux messes par semaine était transférée en la chapelle du prieuré et en l'église « qui sera en bref bâtie et construite ».

Comme réalisation de cette promesse d'une prochaine construction de l'église des Bénédictines, je suis heureux de pouvoir donner le texte des contrats faits par les religieuses avec les architectes et ouvriers de Laval soit pour le couvent, soit pour la chapelle et son ameublement et ornementation intérieure.

Le 10 juillet 1630, convention entre les religieuses et Etienne et Pierre « les Corbineaux », père et fils, maîtres architectes<sup>8</sup>.

« ... Ces derniers construiront une Eglise de telle longueur et largeur que aviseront les religieuses ; les murailles auront quatre pieds dans les fondements et seront réduites à trois pieds au-dessus de la chaussée, et continuées à leur battaison selon l'architecture. Ils feront le portail de ladite église au partir de terre en pierre de taille de 5 à 6 pieds de hauteur, le reste en tuffeau, un vitrail au-dessus et icelui enrichi au moins autant que celui des Ursulines. Les pierres seront fournies par les dames religieuses sortant de la perrière. Les autres vitraux et jours de ladite église seront faits à la réquisition desdites dames. Les pignons seront faits à rempaulx et pareils à ceux des Ursulines ou de Patience. Et seront les murailles d'icelle église recouvertes d'entablement de tuffeau par le dehors aussy pareils à ceux des Ursulines ; et pour les ouvertures des choeurs bas et haut, chaire du prédicateur et cloîtres sera advisé de quelle façon on les devra faire, dont sera fait nouveau marché. Lesdits architectes feront aussi les murailles des dortoirs du couvent qui auront d'épaisseur dans les fondements trois pieds et demi, et retranché à ras de chaussée à deux pieds et demi, auxquelles seront faits portaulx, portes et fenestres toutes faictes à voustes où il en sera de besoing et que lesdites dames le désireront avec entablement au dehors comme en ladite église. Là où sera désigné le chapitre et refectouer, chœur haut et bas, sera fait vitraulx de grandeur requise le tout de tuffeau taillé en plein carré ; et sur les dortouers et autres logement seront faictes lucarnes de tuffeau de 10 pieds en 10 pieds, ou selon que les jours et endroits le requereront, qui seront de la façon de celles qui sont à présent faictes sur le petit dortouer, sera fait escaliers aux lieux commodes de pierre de taille ou de bois selon la volonté desdites dames baillant et fournissant les marches prêtes à poser. Feront aux voustes, si besoin est, cheminées, pignons, refontes, garderobes, parlouers où il sera requis, et tout ce qui appartient au logement. Les fondements auront de trois à quatre pieds de profondeur. Il y aura toujours huit maçons ou six au moins.

« Les religieuses paieront pour chaque toise en carré tant plein que vide soixante sols ».

<sup>7</sup> Il était chanoine de Saint-Michel.

<sup>8</sup> Ces mêmes architectes lavallois exécutaient à Angers à la même époque des travaux importants. (Cél. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*)

Le 18 janvier 1636, il y eut un second marché avec *les Corbineaux* : 1° Pour un autel au haut de l'église « qui sera fait de tuffeau enrichi et garni de marbre suivant dessin approuvé » ; 2° Pour le tour des grilles du chœur haut et bas ; 3° Pour le portail sur le Gast. Le tout s'élevant à la somme de 3200 livres.

Le 8 mai 1636, autre marché avec les mêmes pour un autel en la chapelle qui est au côté de l'église dudit couvent, en tuffeau enrichi de marbre, le tour de l'autel de marbre jaspé et noir.

Enfin, le 23 avril 1641, François Souvelin, maître menuisier, demeurant à Laval, s'engage à faire un tabernacle au grand autel de l'église des Bénédictines. Ce tabernacle devait avoir neuf pieds de largeur, sept pieds et demi, un peu plus ou un peu moins, de hauteur, deux pieds quatre pouces de profondeur ; il serait garni de 20 colonnes torses ornées et de deux autres colonnes droites cannelées aux extrémités, de dix-huit figures dont huit grandes de onze pouces et dix figures d'anges qui seront posées sur les amortissements. Le prix de ce travail montait à 550 livres<sup>9</sup>.

Les Bénédictines avaient fait imprimer à leur usage un livre liturgique qui est devenu d'une excessive rareté. Le seul exemplaire que je connaisse, sans l'avoir vu, est à la bibliothèque de Vitré, inscrit au catalogue sous le n° 184.

M. Frain de la Gaulairie, amateur si zélé et éclairé, a bien voulu en faire sur ma demande une description qu'on sera heureux de lire. Voici le titre qui est une vraie notice.

« Le Sanctoral où sont contenus les offices propres de plusieurs festes particulières, saints et saintes ; tant du diocèse du Mans que de l'ordre de Saint Benoist, selon la forme du bréviaire romain ; disposé à l'usage des religieuses bénédictines du monastère de Sainte-Scholastique de Laval, et autres communautés de filles de mesme ordre et diocèse, qui ont toujours conservé le dit Bréviaire.

Le tout pris et transcript du bréviaire bénédictin et de celui du diocèse du Mans, ou de divers autres offices divins, permis et receus par l'Eglise.

A Laval, par Jean Ambroise, imprimeur ordinaire du Roy et de Monseigneur de la Trémoille. M. DC. LXIV ».

Petit in-4° de 214 pages. L'office de saint Benoist est inséré à la suite avec pagination spéciale, 24 pages.

Le titre descriptif qu'on vient de lire dit tout ce qu'on peut espérer trouver dans ce volume.

L'église outre l'autel principal dédié, je crois, à saint Benoît, avait une chapelle de la Sainte-Vierge et une de Saint-Joseph. Il y avait dans l'enclos une chapelle de N.-D.-de-Lorette ; c'était peut-être le petit édifice surmonté d'une croix situé sur le bord de la rue Marmoreau d'après le plan.

On verra plus loin qu'elles étaient à l'époque de la Révolution les propriétés des Bénédictines ; je n'ai point trouvé leur provenance, je suis seulement porté à croire d'après certains indices que ces diverses terres avaient été acquises successivement, grâce aux dots des religieuses. L'enclos lui-même du couvent fut agrandi à la suite de diverses acquisitions. Le lieu du Haut-Beauchêne, en Fromentières, avait été légué par M<sup>e</sup> François Sauquet, premier aumônier de la maison. En 1652, la dame de Fromentières accorda l'indemnité de ce lieu pour une somme de 150 liv., estimation du revenu de 3 années, « promettant au surplus lesdites religieuses en cas que lesdites choses se trouvent hommages en présenter à madite dame homme vivant et mourant et confisquant pour satisfaire à ce qui sera requis quand le cas adviendra ». Dès 1631 les religieuses étaient fermières du lieu du Haut-Beauchêne ; à la fin de sa vie M<sup>e</sup> Sauquet avait fait abandon de cette terre se réservant une chambre et sa nourriture quand il irait

---

<sup>9</sup> Archives de la Mayenne, E 360.

à Fromentières à l'époque des vendanges. Il était dû sur ce lieu une rente de 6 liv. à la boîte des trépassés de Fromentières.

#### OBITUAIRE DE LA COMMUNAUTÉ.

##### *Les Aumôniers des Bénédictines.*

Les Bénédictines de Sainte-Scholastique inscrivent sur leur propre nécrologe, à la date du 18 septembre 1637, M<sup>e</sup> François Sauquet sous cette rubrique : *Obiit Franciscus Sauquet, hujusce familiæ primus moderator et promotor*. On peut inférer des termes de cette simple formule que F. Sauquet contribua efficacement et pour une bonne part à la fondation de Montmartin. Le titre de promoteur doit s'entendre sans doute en ce sens que la première pensée en aurait été due à son initiative et à son inspiration. Son influence fut considérable, mais elle fut surtout modeste, car s'il intervient dans les actes divers et dans les contrats de dotation des religieuses, c'est comme simple témoin et sans que rien le mette jamais en évidence. Cultiva-t-il la vocation de Gillette Chevalier ? Dirigea-t-il les intentions généreuses et pieuses de Robert Chevalier et de Lezine Beloce ? On peut le supposer, mais il n'a pas pris soin de le faire connaître et il n'est fait aucune mention de son nom dans les titres de la fondation. Il fut aumônier du prieuré jusqu'à sa mort.

Le nom de cette famille est plusieurs fois signalé dans les annales de Laval. Mais les quelques citations que j'en ai rencontrées sont trop rares pour qu'on puisse les relier en un ensemble généalogique. F. Sauquet possédait le lieu et les vignes du Haut-Beauchesne en Fromentières<sup>10</sup>.

Le successeur de F. Sauquet fut M<sup>e</sup> Christophe Bidailler. Je ne connais aucun détail intéressant qui le concerne. Après lui, jusqu'à l'époque de la Révolution, je n'ai rencontré aucun nom de prêtre auquel soit joint d'une manière bien catégorique le titre d'aumônier ou de chapelain, quoiqu'il y en ait un grand nombre dont le nom se lise à la signature des divers contrats de la communauté.

Monsieur Jean Roussard, vicaire de Saint-Vénérand, fut appelé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à exercer le saint ministère au monastère des Bénédictines de Laval, mais non à titre d'aumônier. Sa sainteté et ses remarquables qualités, surtout au point de vue de la mysticité, le désignaient naturellement pour ces fonctions<sup>11</sup>.

Tout le monde connaît le saint prêtre, le martyr, qui après avoir rempli ces fonctions d'aumônier des Bénédictines et celles de sous-chantre à la Trinité de Laval, eut la gloire d'être inscrit au nombre de quatorze prêtres qui moururent pour la foi, le 21 janvier 1794. N'ayant pas sur M. Jean-Marie Gallot de renseignements inédits, je ne referai pas le récit tant de fois reproduit, et qui est présent à toutes les mémoires<sup>12</sup>. Il est beau cependant de voir le ministère sacerdotal, inauguré, dans la pieuse maison des religieuses de Saint-Benoît, par un prêtre tout dévoué à cette œuvre et qui y consacra sa fortune après y avoir dépensé sa vie, et honoré dans son dernier titulaire par cette noble confession de M. Gallot. *Je serai toujours catholique*. — Publiquement ? lui dit-on. — *Oui, publiquement ; n'importe où, je me dirai toujours catholique ; je ne rougirai jamais de Jésus-Christ*. Sois sûr que tu seras guillotiné. — *Ce sera bientôt fait*.

Ce langage n'est pas autre que celui des saintes filles que M. Gallot avait dirigées.

On sait qu'il fut porté sur une chaise à la guillotine ; ses infirmités l'empêchaient de marcher.

<sup>10</sup> Un grand nombre de familles lavalloises avaient ainsi dans les crus les moins médiocres du pays des clos de vignes pour leur provision.

<sup>11</sup> Je me borne à cette seule mention relative à M. Roussard et à son ministère auprès des Bénédictines pour ne pas anticiper sur la publication prochaine de la vie de ce saint prêtre.

<sup>12</sup> M. Gallot et M. Ambroise, autre victime des cruautés révolutionnaires, furent tous les deux en compétition pour un bénéfice assez peu important vers 1780. (*Notes particulières*.)



A cette époque et à l'ère des persécutions de la primitive Église les bourreaux et les victimes étaient les mêmes.

## LISTE DES RELIGIEUSES

MARGUERITE DE TORCHAT fut sans doute une des premières recrues de la communauté naissante ; en tous cas elle fut la première moissonnée pour le ciel ; elle mourut le 20 octobre 1626. René Cornilleau, s<sup>r</sup> des Courbes, marchand, demeurant à Laval, qui avait acheté d'elle la métairie de la Goupillère et la closserie de la Noëronde, en L'Huisserie, et qui restait débiteur de 3200 livres, reconnut pour s'acquitter de cette dette une rente de 177 livres aux religieuses bénédictines.

THUGALE LORiot, fille de M. Jean Lorient, s<sup>r</sup> de la Gaudesche, et de Louise Berset, entra en religion le 12 août 1625<sup>13</sup>.

Elle eut en dot 1500 livres, plus le trousseau et les objets à son usage. Cette famille était de Saint-Vénérand et des plus honorables de la ville de Laval. J. Berset, s<sup>r</sup> de la Chotelière, prêtre, qui signe au contrat, était aussi de Saint-Vénérand. En 1627, la sœur Lorient signe avec les autres religieuses l'admission de la sœur Marie de Monteclerc qui passait de l'abbaye de N.-D.-du-Pré au couvent de Sainte-Scholastique de Laval. Elle mourut le 5 avril 1628.

FRANÇOISE RIPALUT, dont l'obit est daté du 16 avril 1633.

MARGUERITE COURTINIER, dite en religion Marguerite de Saint-Mathias, faisait partie de la colonie qui vint de l'abbaye de la Trinité de Poitiers fonder le couvent de Laval. Cette famille était de Poitiers et prenait le titre de la *Millenchère*. Marguerite fut sous-prieure de 1625 à 1628, prieure de 1631 à 1638 ; pendant le temps de sa charge, elle eut la joie de recevoir dans la communauté sa nièce qui portait le même nom qu'elle, et surtout d'envoyer de Laval à Avranches, le nouvel essaim qui fonda le couvent de cette ville en 1632. Elle était redevenue sous-prieure quand elle mourut le 11 septembre 1638.

MARIE SAIBOUZ, fille de Jacques Saibouez, écuyer, s<sup>r</sup> de la Tuellière<sup>14</sup>, demeurant paroisse de Louvigné, et de Anne Morainne, fut admise en même temps que sa sœur Geneviève, qui lui survécut longtemps, le 27 mars 1629.

Elles eurent en dot 3000 liv. et une rente viagère de 220 liv. Assistèrent au contrat<sup>15</sup> passé par P. Croissant, notaire à Laval, à la grille du monastère : François Saibouez, s<sup>r</sup> de Idouse, frère des postulantes, noble J. Marest, s<sup>r</sup> de la Tremblaye, conseiller du roi et élu de Laval, P. Marest, s<sup>r</sup> de la Ragotière, avocat au parlement, Guillaume Caset, s<sup>r</sup> des Fresnes, conseiller du roi, receveur de tailles à Laval, R. Guillot, s<sup>r</sup> de Montavalon, élu en la même élection, oncle de Marie et Geneviève. Marie mourut le 22 mars 1642.

FRANÇOISE DUBOIS était mère prieure en 1638<sup>16</sup>, et mourut le 16 avril 1642.

FRANÇOISE HERBERT. Il y eut plusieurs religieuses de ce nom. Je ne sais laquelle put donner droit au couvent de revendiquer une part dans l'héritage de Hiérôme Herbert,

---

<sup>13</sup> Je donne ici comme date de l'entrée en religion celle du contrat de dotation, ces deux actes se suivant de près. Cette remarque s'appliquera à tous les cas semblables.

<sup>14</sup> La Tuellière, fief vassal de la seig. de Marboué.

<sup>15</sup> Archives de la Mayenne, E 357 ; cet acte comme le plus grand nombre de ceux qui sont compris dans chaque liasse n'est pas inventorié.

<sup>16</sup> Archives de la Mayenne E 354

marchand originaire de Laval et décédé en Espagne<sup>17</sup>. Françoise mourut le 26 décembre 1643.

JEANNE DE GASTIN, dite de Saint-Romain, paraît au nombre des religieuses professes dans tous les actes dès 1625, mais ne fut jamais en charge ; elle mourut le 3 janvier 1647. Elle fut une des trois premières recrues qui vinrent se joindre à la nouvelle communauté.

MADELEINE PATTIER paraît au nombre des religieuses professes de 1625 à 1645 ; son obit est daté du 16 février 1647.

GENEVIÈVE LASNIER. La famille Lasnier, des plus notables de Laval, donne au moins quatre de ses membres au seul couvent de Sainte-Scholastique. Geneviève n'est connue que par son acte de décès du 27 septembre 1647.

JEANNE PIEDNOIR, fille de Julien Piednoir et de Ambroise Lelièvre, d'Avenières, fut admise comme sœur-laïe le 23 juin 1635. Sa mère, qui était veuve, lui assura 40 liv. de rente. M. Guy Rebuffé, curé de la Trinité et chanoine de Saint-Michel, était présent au contrat<sup>18</sup>. Elle mourut le 12 juillet 1648.

JEANNE DE GENNES était pensionnaire, c'est-à-dire postulante, au couvent des Bénédictines, quand M. Guy Duchemin, s<sup>r</sup> de Boismorin, passa avec les religieuses le contrat de sa dot comme sœur de chœur pour 1800 liv. et 120 liv. de rente viagère, le 18 septembre 1643. Il était procureur de demoiselle Olive Le Moyne, veuve de noble homme Brice de Gennes, s<sup>r</sup> de Boisviers. Elle mourut le 31 mai 1649.

LOUISE MAULORÉ, d'une famille lavalloise, mourut le 3 février 1651. Comme son nom ne figure dans aucun des actes de la communauté, on pourrait supposer avec vraisemblance qu'elle fut seulement *associée* et non religieuse.

GENEVIÈVE RENAULT, ou REGNAULT, dite de Sainte-Madeleine, était professe de la Sainte-Trinité de Poitiers et l'une des fondatrices du prieuré conventuel de Laval ; elle fut dépositaire en 1625, 1628 et 1629, sous-prieure en 1633, 1634, 1645. Son obit est rapporté au 20 juin 1652.

MARIE LIROCHON-DUBOIS était dépositaire en 1633 et 1638 et mourut le 26 novembre 1652.

CATHERINE DU HOUX était professe en 1625. Valencie du Houx, fille de J. du Houx, écuyer, s<sup>r</sup> des Couettez, et de feu Renée du Bec, demeurant en son château de la Basse-Boussière, paroisse de Caranteval, évêché de Vannes, qui fut admise comme novice le 7 juillet 1625, moyennant une dot de 3400 liv., était sans doute de la même famille que Catherine, sa sœur peut-être. En admettant Valencie du Houx, le conseil du couvent avait mis cette condition, « que là où par commandement ou autre congié elle seroit transférée en une autre maison, avant ou après la profession, il seroit fait au lieu de son établissement la somme de 100 liv. de pension ». Cette clause introduite dans plusieurs actes semblables montre que la récente fondation se voyait déjà en état de projeter l'établissement de nouvelles colonies, ce qui eut lieu en effet. Valencie du Houx suivit un des essaims émigrants, car son nom ne figure pas au nécrologe. Catherine y est mentionnée au 20 décembre 1653.

CLAUDE GAUVAIN, fille aînée de feu Mathurin Gauvain, s<sup>r</sup> de Landeronde, demeurant à la Guierche, et de Françoise Morel, fut admise le 23 février 1635 et fournit une dot de 2800 liv. Elle ne figure dans aucun acte capitulaire ; son nom se trouve cependant au nécrologe le 13 mars 1655, preuve qu'elle mourut à Laval.

MARIE LE MERCIER, fille de Jean Le Mercier et de Jacqueline Babin ; elle était sœur de mère de Jacqueline Garnier, aussi religieuse au même couvent ; le contrat de leur dot et leur admission au noviciat furent réglés à la même époque en 1640. Marie Le Mercier mourut

---

<sup>17</sup> Archives de la May. B 4.

<sup>18</sup> Cette double qualité de M. Rebuffé répond au doute que M. Boullier expose dans l'article qui le concerne (*Recherches sur la Trinité*).

le 30 septembre 1655. Cette famille possédait divers immeubles à Laval et aux environs, entre autres au faubourg Saint-Martin la maison « où pend l'enseigne de la Croix-Verte », affermée 50 livres.

JEANNE HUGUET était déjà au couvent de Sainte-Scholastique, le 15 février 1622. A cause de cela elle prit en religion le nom de Jeanne de St-François, suivant un usage que les fondatrices avaient apporté de Poitiers, mais qui ne se conserva pas dans la maison de Laval ; car dans tous les actes les religieuses ne prirent plus tard d'autre nom que celui de leur famille<sup>19</sup>. Je ne vois pas que Jeanne Huguet ait jamais eu de charge de supériorité dans la maison. Elle mourut le 29 novembre 1657.

RENÉE MARIÉ n'est signalée nulle part ailleurs qu'à l'obituaire, où sa mort est portée à la date du 17 janvier 1657.

GILLETTE CHEVALIER. C'est pour elle que Robert Chevalier et Lezine Beloce, ses père et mère, fondèrent de leurs deniers et de leurs biens le couvent de Sainte-Scholastique de Montmartin ; mais malgré les droits que lui donnait cette libéralité, la sœur Gillette Chevalier fut toujours des plus modestes ou des moins en évidence dans la communauté, car elle ne paraît pas une seule fois dans les actes et contrats où interviennent le plus grand nombre de ses sœurs. Ce qui est dit d'elle dans les actes de fondation est tout ce que nous savons sur son compte. Sa mort est rapportée à l'obituaire à la date du 21 septembre 1660, sans aucune mention particulière.

JACQUINE GARNIER, dont il a été question déjà à l'article de Marie Le Mercier, sa sœur utérine, était fille de Jean Garnier, s<sup>r</sup> de Guesnault, et de Jacqueline Babin ; elle était orpheline quand elle entra en religion le jeudi 26 avril 1640, et fut présentée par vén. et disc. Me Gilles Garnier, s<sup>r</sup> de Chambellay, prêtre, bachelier de Sorbonne, son curateur ; deux autres prêtres de Laval, MM. Ysaac Mallet et F. Emond, assistèrent au contrat ; elle eut 3300 liv. de dot. Elle est inscrite à l'obituaire au 16 août 1663.

ELISABETH VERGER fut seulement sœur converse. Elle fut présentée au couvent par Jacques Cousin, son beau-père, et Jeanne Collet, sa mère, le vendredi 29 août 1625. Son père se nommait François, et demeurait au Grand-Jeu-de-Paume<sup>20</sup>, à Avenières. M<sup>e</sup> J. Verger, chanoine de Saint-Michel, paraît au contrat. Elle eut 600 liv. de dot. Elle mourut le 15 mai 1664.

JEANNE DUCHEMIN, fille de M. Madelon Duchemin, s<sup>r</sup> de l'Epinay, avocat, et de Renée Herbert, entra en religion le 23 février 1637, en même temps que sa sœur Renée qui lui survécut. Inutile de répéter ce qui a été dit dans plusieurs ouvrages sur cette famille, de la meilleure et plus ancienne bourgeoisie lavalloise. Jeanne et Renée eurent chacune en dot 350 livres, outre 60 livres de rente viagère.

Leur contrat donne le détail de tous les articles de leur trousseau ; je le transcris ici croyant que les mêmes objets étaient demandés à chaque postulante :

- 1° Leurs chambres garnies de charlits, contoies, et tabourets ;
- 2° Leurs lits garnis de paille, de matelas, traversiers, oreillers et de linceuls de blanchet, chacune deux mantes et tours de lit ;
- 3° Chacune 20 aunes de serge noire sur deux étains pour faire leurs robes, scapulaires et cotillons, tant pour la religion que pour la profession ;
- 4° Chacune 5 aunes de serge blanche sur deux étains, pour leur faire des tuniques et des chausses d'été ;

<sup>19</sup> Il vaudrait mieux dire peut-être que le nom de religion fut toujours en usage, mais qu'on ne donnait que celui de famille dans les actes notariés, puisque en 1792 dans leurs déclarations aux autorités les dernières religieuses prennent, comme on verra, un nom de religion.

<sup>20</sup> Il y avait plusieurs autres *Jeu-de-Paume* à Laval. Une rue de la Trinité conserve ce nom. Une maison du carrefour des Trois-Croix, en Saint-Vénérand, porte ce nom dans les titres du XVIII<sup>e</sup> siècle. (*Collection personnelle*).

5° Chacune 5 aunes de carisé blanc, pour leur faire des tuniques et des chausses d'hiver ;

6° Chacune un manteau fourré pour aller à matines ;

7° 40 aunes de roleau noir et 12 aunes de blanc et une once de soie noire ;

8° Chacune 12 aunes de toile blanche pour faire des mouchoirs et couvrechefs, des bandeaux et autres commodités ;

9° Chacune 10 aunes de toile écruée moyenne, pour faire des linges d'étamine, des chaussons, des petites coiffes, les frotoirs et autres commodités ;

10° Chacune 6 chemises d'étamine et 6 chemises de toile, une douzaine de linceuls de toile, 8 douzaines de serviettes et 4 nappes de 6 aunes chacune, et 6 souilles d'oreiller.

11° Leurs bréviaires, diurnaux et autres livres qu'il leur faudra.

12° Le luminaire à la religion et à la profession, savoir : chacune un cierge de deux livres et 6 cierges pour l'autel.

Jeanne Duchemin mourut le 2 juin 1666 après 29 années passées au couvent.

ANNE PELLIER était fille de noble Guy Pellier, s<sup>r</sup> de la Lande, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Laval, et de demoiselle Renée Charlot ; elle était pensionnaire, c'est-à-dire postulante, quand on régla les conditions de son admission définitive le 22 décembre 1642 ; sa dot fut fixée à 2000 liv. plus 100 liv. de rente viagère. Son nom est inscrit à l'obituaire à la date du 4 janvier 1668.

FRANÇOISE QUIHÉRY. On connaît cette famille d'Avenièrès qui portait pour armes parlantes un coq. Françoise fut admise le vendredi 18 juillet 1631, présentée par Michel Quihéry, marchand, son père, et Etiennette Marye, sa mère, et Etienne Marye, prêtre d'Avenièrès, son oncle, qui promit 100 liv. « en faveur de la profession de sa nièce ». Elle eut en outre 2740 livres de dot. Elle était professe en 1634, passa 38 ans en religion et mourut le 18 janvier 1669.

ANNE HERBERT. Il y eut deux religieuses des mêmes nom et prénom, la tante et la nièce. La première était au couvent dès la seconde année de son ouverture. Etant orpheline et non professe encore, le 10 octobre 1622, elle vendit à P. Cornilleau, pour 1300 livres, la sixième partie de ce qui lui revenait dans l'héritage de son père et de sa mère. Les biens de la famille consistaient en maisons, jardins, prés, lavanderies, appelées les Prés-Chauvins, en la paroisse de Saint-Vénérand, relevant des fiefs de Chantelou, de l'hôpital Saint-Julien et des seigneurs de Saint-Berthevin. La closerie de la Fleurette, de Grenoux, appartenait aussi à la famille Herbert. Anne Herbert, l'aînée, ne figurant pas au nécrologe de la communauté de Laval, je suppose qu'elle fut du nombre de celles qui allèrent en fondation à Lassay ou ailleurs. Elle prit en religion le nom de sœur Saint-Dominique.

ANNE HERBERT, la jeune, était fille de Vincent Herbert, s<sup>r</sup> de la Fleurette, paroissien de la Trinité, et de Roines Le Blanc ; sa dot fut fixée à 2600 liv. le 7 mars 1637. Elle mourut le 11 mars 1669.

ANNE DE FOY mourut le 9 novembre 1669.

PERRINE LEMERCIER fut admise comme sœur-laïe avec 1000 liv. de dot, le 2 janvier 1646. Elle était fille de J. Lemercier, l'aîné, s<sup>r</sup> du Tertre, demeurant au Tertre d'Avenièrès, et de feu Madeleine Cortiller. Elle mourut le 10 décembre 1669.

MARGUERITE BIDAULT, fille de D. Bidault, s<sup>r</sup> des Landes, et de Guillemine Rivault, eut en dot 3000 livres et fut admise le 9 juillet 1631. Elle est portée à l'obituaire au 4 février 1672.

RENÉE BIDAULT, sœur de la précédente, entra en religion avec la même dot le 1<sup>er</sup> avril 1637 ; M<sup>e</sup> J. Verger, chanoine de Saint-Michel, assistait au contrat. Le nom de Renée Bidault ne se trouve pas dans la liste des soeurs décédées.

ANNE BARBIN, professe avant 1653, mourut le 4 octobre 1672.

ANNE RAHIER, fille de noble M. René Rahier, s<sup>r</sup> des Bignons, conseiller du roi et grenetier au grenier à sel de la Gravelle, et de Jeanne de Champhuon, demeurant à Laval, paroisse de la Trinité, fut admise le 24 mars 1632, avec une dot de 2700 livres. Sa mort est datée du 1<sup>er</sup> octobre 1673.

MARGUERITE HERBERT était professe en 1635, elle mourut le 21 octobre 1673.

CATHERINE DU BUAT fut admise en même temps que sa sœur Anne, le 1<sup>er</sup> octobre 1638. Leur mère, Madeleine de Birague, les présenta toutes les deux, en vertu d'une procuration de son époux, noble messire J. du Buat, écuyer, s<sup>gr</sup> de la Subrardière, Chantait, la Bodinière et la Motte de Ballots, demeurant en ladite maison seigneuriale de Chantait, en Méral ; il fut fait aux deux novices une dot de 6300 livres. Discret M<sup>e</sup> Guy Bourdais, curé de Cosmes, fut témoin. Catherine mourut le 13 avril 1674.

ANNE MARCEUL, morte le 13 mai 1674.

ANNE ARNOUL, fille de honorable personne P. Arnoul, s<sup>r</sup> de la Corbinière, et d'Adnette Chapelet, entra au couvent des Bénédictines le 1<sup>er</sup> mai 1622 ; depuis ce temps les « dames mères religieuses ayant eu toutes preuves de son intention et de la reconnaissance qu'elle a de la règle y observée, se sont soumises admettre audit prieuré ladite Adnette (ou Anne) le 11 août 1625 », jour où fut également admise Adnette Chapelet, sa cousine. Il fut stipulé que sa dot serait de 3000 livres qu'on mettrait à rente au profit du prieuré ; qu'en cas de mort ou de changement de volonté la robe de noce et les habits qui lui auraient été fournis demeureraient au prieuré ; enfin, que de son consentement et par le commandement de la prieure elle pourrait être transférée en un autre prieuré du même ordre.

Malgré cette dernière clause, Anne Arnoul resta pendant ses 52 ans de religion au couvent de Laval où elle rendit les plus signalés services. La sœur Arnoul fut une de ces femmes admirablement douées, une de ces religieuses au caractère fortement trempé, comme la ville de Laval n'a pas cessé d'en produire. Elle était prieure en 1645, sous-prieure en sortant de sa charge, et était redevenue prieure plusieurs années avant sa mort arrivée en 1674, le 21 mai.

RENÉE DUCHEMIN entra en communauté en même temps que Jeanne, sa sœur, et aux mêmes conditions, le 23 février 1637, lui survécut huit ans et mourut le 24 mai 1674.

Il y a lieu de croire qu'une épidémie violente sévit à cette époque au monastère de Sainte-Scholastique. On vient de voir en effet que quatre religieuses y moururent dans l'espace d'un mois.

MARGUERITE LASNIER, morte le 5 novembre 1674.

MARGUERITE COURTINIER était nièce de la prieure du même nom, qui fut l'une des fondatrices de Laval et qui l'admit au couvent le 6 juillet 1632. Son père, Charles Courtinier, écuyer, s<sup>r</sup> de la Millenchère, demeurant à Poitiers, était veuf de Marguerite Gorand, quand il la fit admettre au noviciat. Il lui donna 3000 liv. de dot. Marguerite vécut jusqu'au 23 novembre 1675.

ANNE COURTE, fille de Pierre Courte, s<sup>r</sup> de la Hélinière, et de Mathurine Gougeon, appartenait aussi à une famille notable de Laval ; déjà professe en 1627, elle passa au moins cinquante ans de vie religieuse au couvent, puisque sa mort arriva le 19 mars 1676.

GENEVIÈVE SAIBOUZ, entrée en religion en même temps que sa sœur Marie en 1629, eut, elle aussi, ses cinquante ans de religion en y comprenant le temps du postulat. Sa mort est rapportée au 9 janvier 1677.

PÉTRONILLE DE FOY, parente, sans doute, et sœur, peut-être, d'une religieuse du même nom dont la mort est rapportée plus haut. Elle mourut le 19 janvier 1677.

RENÉE REBUFFÉ, fille de honneste personne Jean Rebuffé, s<sup>r</sup> de la Verrerie, et de Renée Gaultier, demeurant au faubourg Saint-Martin. Elle eut 1800 liv. de dot suivant contrat passé, le 11 octobre 1627, en présence de M. Guy Rebuffé, chanoine de Saint-Michel.

Elle aussi put faire, après 50 ans passés en communauté, ses noces d'or l'année même de sa mort qui arriva le 16 novembre 1677.

JEANNE DE GASTON, mise dès l'âge de six ans à l'abbaye de Poitiers sous la garde de sa sœur Catherine, l'avait suivie à Laval. Elle était orpheline sans doute, du moins n'est-il nulle part fait mention de ses parents. M. Annibal de Farcy, s<sup>r</sup> de Saint-Laurent, procureur fiscal, en raison de sa charge constata, le 18 mars 1629, « que l'intention de ladite demoiselle avoit toujours été d'être religieuse de l'ordre de Saint-Benoît ... que le 28 mai précédent elle avoit pris l'habit au prieuré de Laval, et y avoit été reçue novice, qu'ainsi avant d'être admise à la profession, après l'an de probation, il étoit nécessaire de passer contrat pour assurer les conditions sous lesquelles les religieuses dudit prieuré sont admises ». D'après ces considérants la dot de la future professe fut fixée à 2400 liv. qu'on déposa au greffe des consignations à Poitiers. La jouissance d'une métairie, nommée les Longes (?), en Poitou, lui fut aussi assurée sa vie durant.

Jeanne de Gaston suivit sa sœur à Avranches, mais elle revint mourir à Laval, le 28 février 1680, ayant passé près de 70 ans en communauté et après 51 ans de profession religieuse.

Je crois bon de placer ici ce qui concerne sa sainte sœur, l'une de six premières fondatrices de Laval et première supérieure du couvent d'Avranches.

CATHERINE DE GASTON succéda comme prieure à Jeanne de la Crossonnière qui dirigea en cette qualité la colonie venue de Poitiers à Laval ; elle eut cette charge de 1625 à 1630, signant humblement : « prieure indigne », les actes importants qu'elle passa au nom de la maison de Laval, pour la gloire de Dieu et l'avantage de sa communauté.

Le 26 juin 1629 elle autorise les deux sœurs, Jeanne et Marie de la Crossonnière, à se transporter en la ville de La Flèche pour aviser à la fondation qu'on leur proposait.

Le 10 juillet 1630, elle conclut avec deux maîtres architectes de Laval, Etienne et Pierre Corbineau, le marché par lequel ils prenaient l'engagement de terminer la construction du couvent.

Enfin le 14 janvier 1632, les religieuses du prieuré de Sainte-Scholastique, réunies capitulairement, prirent une décision d'où il résultait « que Catherine de Gaston étant appelée par M<sup>gr</sup> le révérendissime évêque d'Avranches pour être prieure au nouvel établissement des religieuses dudit ordre de Saint-Benoît en la ville d'Avranches, et pour ce ayant l'obédience de madame la reverende abbessse de la Trinité de Poitiers, elle pria avoir pour compagnes Anne Saiget et Jeanne de Gaston se contentant d'une pension de 60 liv. pour chacune, nonobstant que par contrat elle dussent avoir plus grande somme, pour ce que autrement ladite prieure de Laval et les autres religieuses n'eussent consenti ... considéré aussi la dépense qu'il leur faut faire au bâtiment de leur maison. Ce que dessus pour le temps de trois ans après lesquels la prieure pourra rappeler lesdites Saiget et de Gaston ».

Catherine de Gaston portait en religion le nom de Saint-Etienne, elle était sous-prieure du prieuré de Laval quand elle entreprit la fondation du couvent d'Avranches.

FRANÇOISE LE CLERC, fille de noble M<sup>e</sup> Pierre Le Clerc, s<sup>r</sup> du Flécheray, conseiller du roi et son procureur ès juridiction royale et élection de Laval, et de Adnette Guillot<sup>21</sup>, paroissiens de la Trinité, fut admise comme sœur de chœur le 1<sup>er</sup> octobre 1646 ; elle apporta en dot à la communauté 1800 livres et 120 livres de rente. Sa mort arriva le 21 juillet 1680<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Pierre Le Clerc et Adnette Guillot eurent deux autres filles religieuses : Anne, l'aînée, après avoir été quelque temps dans un couvent de Laval, fut admise, le 31 janvier 1639, dans une communauté de Champigny ; Renée entra chez les Clarisses de Patience, le premier octobre 1646 ; Marie, sœur des précédentes, épousa par contrat du 4 octobre 1649, P. Ouvrard, s<sup>r</sup> de Courcelles.

<sup>22</sup> Arch. de la May. E 364.

JEANNE DE BIRAGUE était fille de messire René de Birague, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de la Morlay ..., le Verger, Montigné, et de Françoise d'Erbrée, demeurant en leur maison seigneuriale de la Morlay, à Misiriac, évêché de Vannes. M. de La Beauluère n'a pas fait connaître notre religieuse bénédictine parmi les enfants qu'il donne à messire René de Birague. Elle eut 2000 liv. de dot en entrant en religion, le 25 mai 1625. Comme elle ne mourut que le 21 novembre 1680 elle vécut 55 ans au prieuré de Laval. Urbain de Salles, commandeur de Thévalle, fut témoin au contrat.

RENÉE DU BOIS était professe en 1625 et mourut le 13 janvier 1681, ayant servi Dieu dans le cloître près de 60 ans.

ANNE DE LA PORTE, fille de feu Jean de la Porte et de Julienne Emond, dame de la Teslinière, sollicitait d'être admise au prieuré comme sœur-laïe le 21 avril 1633. Sa dot fut de 700 liv. Elle mourut le 31 juillet 1681.

MADELEINE BELIN, fille de feu Mathurin Belin, vivant docteur en médecine, et de Renée Le Clerc, paroissiens de la Trinité, « connaissant la règle de la maison pour la demeure qu'elle y a faite depuis trois mois en qualité de pensionnaire », sollicite son admission le 23 octobre 1628. On lui donna 1800 liv. de dot. Dans le cas où elle serait transférée ailleurs, la pension de 120 liv. par an qui lui était assurée, en outre, serait portée à la maison où elle serait admise.

Madeleine Belin resta à Laval, fut religieuse pendant 54 ans et mourut le 23 février 1682.

FRANÇOISE D'ANDIGNÉ. La famille de ce nom donna un grand nombre de religieuses aux divers couvents de Laval, aux Ursulines, aux Clarisses, aux Bénédictines. Françoise mourut le 19 novembre 1682.

JEANNE BRAULT morte le 8 mai 1683. Une autre religieuse du même nom mourut six ans plus tard.

MARIE LE BARBIER, qui mourut le 25 janvier 1684.

JEANNE DE LA PORTE était sans doute de la même famille que Anne, morte trois ans plus tôt sœur-laïe. Jeanne mourut le 22 octobre 1684.

ANNE DU BUAT, sœur de Catherine dont il a été fait mention précédemment ; elle mourut le 18 novembre 1685.

MADELEINE DE HOUDOUX était professe en 1625. Comme elle ne paraît plus à Laval depuis 1631 que par son inscription au nécrologe le 6 mars 1686, on pourrait supposer avec vraisemblance qu'elle fut pendant quelques années employée aux diverses fondations auxquelles la maison de Laval contribua pour une bonne part. Elle eut en tous cas plus de 60 ans de religion.

GENEVIEVE LORIOT, parente sans doute de Thugale Lorient, une des premières inscrites à l'obituaire de la communauté. Geneviève mourut le 27 décembre 1686.

ANNE SAIGET était orpheline de Jacques Saiget et de Guyonne Chapelle, quand, le 14 août 1625, assistée de François Chapelle, son curateur et M<sup>e</sup> François Le Maître, ses cousins, elle fut admise « aux probations, novitiat, profession et vœux solennels, où capable en sera trouvée ». Elle était déjà habitante et pensionnaire du prieuré. Sa dot fut de 3000 liv. en argent et 300 liv. en « habits, hardes, trousseau, frais de réception et de profession », renonçant au surplus de ses biens. Elle prit en religion le nom de Saint-Joseph. A son admission elle s'était engagée à être transférée en telle maison de l'ordre que la prieure lui commanderait ; elle fut destinée en effet à la fondation d'Avranches, mais revint à Laval et y mourut le 26 août 1687 après 62 ans de vie religieuse.

RENÉE LEMERCIER, pensionnaire au couvent, fut admise au nombre des religieuses en vertu d'un contrat passé le 8 octobre 1632. Elle était fille de Jean Lemercier, s<sup>r</sup> des Chesnes, et de Louise Racé, et tante de Marie Lemercier mentionnée plus haut. Sa dot

fut de 3000 liv. M<sup>e</sup> Pierre Lecensier<sup>23</sup>, prêtre, chanoine prébendé de Saint-Thugal et de Saint-Michel, fut témoin au contrat. Renée Lemercier, elle aussi, fut plus que cinquantenaire de vie religieuse. Sa mort arriva le 27 février 1688.

THUGALE EMOND, fille de honorable homme Valentin Emond, s<sup>r</sup> de la Grygnonnière, marchand, paroissien de Saint-Vénérand, et de feu honorable femme Marie Le Breton, après avoir été pensionnaire au couvent, y devint religieuse le 5 mai 1637, apportant une dot de 2850 liv. Elle aussi donna à Dieu 50 ans de prières et d'obéissance dans la pratique des vertus religieuses et alla au ciel recevoir sa couronne le 13 novembre 1688<sup>24</sup>.

FRANÇOISE NUPIED, décédée le 7 janvier 1689.

RENÉE LE CLERC, fille puînée de feu Jean Le Clerc, vivant sieur de la Bouffraye, et de honorable femme Jeanne Martin, demeurant au faubourg de Saint-Martin. Entrée en religion le 17 septembre 1627, elle y vécut près de 62 ans, ayant rempli toutes les charges et dignités de la communauté, et prieure encore du couvent quand la mort vint la moissonner pour le ciel, le 16 février 1689. Elle était parente des religieuses du même nom, de Madeleine Belin et d'autres encore. Cette religieuse plus qu'octogénaire chargée de plus de 60 ans de profession, qui réunit encore par ses mérites, ses vertus et ses qualités administratives les suffrages d'une communauté nombreuse en pleine prospérité et faveur devant l'estime du monde, en pleine ferveur devant Dieu, est une de ces figures vénérables qui doivent arrêter les regards, qui honorent les familles et la société d'où elles sortent, et qui ont droit au souvenir et à l'hommage respectueux de la postérité.

ANNETTE BRAULT, décédée le 10 août 1689.

LOUISE LE BRETON servit Dieu et édifia ses sœurs pendant soixante-quatre ans, et vit cependant encore cette longue carrière surpassée par plusieurs de ses compagnes. Elle était au couvent en 1625 parmi les mères qui paraissent et qui signent dans les contrats. Depuis on la voit toujours au premier rang dans les chapitres de la communauté ; elle est boursière en 1637, dépositaire en 1652, enfin son nom se retrouve au nécrologe au 25 octobre 1689.

FRANÇOISE NOUAIL, morte en 1691, le 7 mai.

GENEVIEVE DEVAUX, morte le 20 janvier 1692.

LOUISE LABASTE, demeurant audit couvent, « sortie pour la validité du contrat » est admise comme sœur-laïe le 30 décembre 1641, sous la promesse d'une dot de 900 liv. que son frère Jacques des Vaux, marchand, paroissien de Grenoux s'engage à payer ; elle mourut, elle aussi religieuse cinquantenaire, le 25 juin 1692.

ANNE FOURNIER, morte le 11 décembre 1692.

<sup>23</sup> C'est ainsi qu'il écrit son nom. Il est auteur d'une chronique de Laval citée plusieurs fois par Maucourt de Bourjoly et par Le Blanc de la Vignole, mais qui est perdue. Son nom serait néanmoins à ajouter dans l'*Histoire littéraire du Maine*, où on ne le trouve point, non plus que dans la Bibliographie de Desportes.

<sup>24</sup> On lit au chevet et à l'extérieur de l'église Saint-Vénérand l'épithaphe suivante qui appartient sans doute à une jeune personne de la même famille :

CY GIST LE CORPS DE DAMOISELLE MARIE EMOND  
AGEE DE 28 ANS, DECEDEE LE 6 NOVEMBRE 1680  
QUI A VOVLV ESTRE INHVMEE EN CE LIEV.  
CELLE CY DESIRANT LA DEMEVRE ETERNELLE VOVLVT JEVNE QVITER  
LA MAISON PATERNELLE POVR SINHVMER  
VIVANTE AVEC JESVS MOVRANT  
ELLE A FAICT EN MOVRANT CE QVELLE NE POVVOIT FAIRE  
SE JETANT DANS LE SEIN DE SA DIVINE MERE.

Cette inscription si pieuse fait allusion sans doute au désir qu'avait eu cette jeune fille de se vouer aussi à Dieu, peut-être de rejoindre sa parente au prieuré de Sainte-Scholastique.



MARGUERITE BARBES, fille de noble homme Jean Barbès, s<sup>r</sup> du Puits, procureur fiscal en la baronnie d'Evron, et de Michelle Le Clerc, fut admise au couvent le 28 mars 1634, avec 1800 liv. de dot et une rente de 100 liv. M<sup>e</sup> Pierre Le Clerc, s<sup>r</sup> de la Manourière, était témoin au contrat. Elle mourut dans sa cinquante-neuvième année de religion le 19 janvier 1693.

JULIENNE RAVENEL, fille de N. Ravenel et de Jacquine Le Clerc, dame de la Grésillonnière, demeurant en la paroisse de la Trinité, fut assistée au contrat de son admission, passé avec les religieuses, par M. Jean Le Moyne, le jeune, son beau-frère, sieur de Launay, demeurant en la maison seigneuriale de Champfleury, en Arquenay. Il était pour la circonstance autorisé par justice, au refus fait par la mère de traiter et doter sa fille. Il lui fut assuré 3300 liv. sur ce qui lui revenait de la succession de son père.

Ce contrat eut lieu le 6 avril 1632, c'est donc une soixantaine d'années que la nouvelle religieuse passa en communauté jusqu'à sa mort arrivée le 28 février 1693. Elle avait un frère nommé François et une sœur nommée Renée qui sont mentionnés dans son acte de dotation.

RENÉE DE BIRAGUE, fille de messire René de Birague, chevalier, baron d'Entrammes, seigneur de la Morlay, Molac, le Verger, Montigny, et de dame Françoise d'Erbrée, sœur de Jeanne, dont il a été parlé plus haut, eut en entrant en religion le 12 août 1633, 2300 liv. de dot et 120 liv. de rente viagère. Elle est omise également par M. de La Beauillère dans sa notice sur Entrammes. Elle fut aussi sexagénaire en religion et mourut le 27 janvier 1694.

LOUISE BOULLAIN, fille de feu Pierre Boullain, s<sup>r</sup> du Griffon, et de d<sup>elle</sup> Michelle Talvatz, était assistée à son contrat, passé le 13 février 1637, par honorable homme René Berault, s<sup>r</sup> des Essarts, son curateur, et par René Boullain, s<sup>r</sup> du Griffon, son aïeul. Elle eut 3060 liv. de dot. Elle mourut le 3 septembre 1694, avec les mérites de cinquante-sept années de vie religieuse.

RENÉE DE GENNES, morte le 14 octobre 1694.

CATHERINE DU VERGER<sup>25</sup>, fille de feu Lancelot du Verger, vivant écuyer, s<sup>r</sup> du Tertre en la paroisse d'Olivet, et de Pétronille Baillet, entra en communauté âgée de 13 ans ou environ, le 11 octobre 1630, elle y vécut 64 ans et 13 jours, y étant morte le 24 octobre 1694. Assistèrent comme témoins au contrat : vén. et disc. M<sup>e</sup> Julien ... prêtre, prieur de Clermont, religieux de l'ordre de Cîteaux, et la tante de la postulante, d<sup>elle</sup> Louise du Verger, demeurant en la maison seigneuriale du Tertre. On verra plus loin comment celle-ci et la mère de la jeune novice vinrent chercher un asile de piété dans la maison où la jeune enfant se consacrait à Dieu pour de si longs jours. Catherine du Verger se nommait Gillette avant son entrée en religion. Elle eut 3800 livres de dot.

MARIE DE BRESLAY fut 69 ans et 7 mois dans le cloître. Il est vrai qu'elle y fut présentée par sa mère, Perrine Lefeuvre, épouse et procuratrice de Pierre de Breslay, écuyer s<sup>r</sup> de Posset, et y demeurant, paroisse de Teloché, dans un âge extrêmement tendre. Les religieuses, assemblées en chapitre au son de cloche en la manière accoutumée, promirent de prendre et admettre la jeune enfant en leur ordre lorsqu'elle aurait l'intention d'y entrer, moyennant une dot de 2400 livres. Ce contrat fut passé le mercredi 30 avril 1625.

La communauté dut bénir le ciel plus tard pour la nouvelle compagne qu'il leur envoyait ce jour-là. Non-seulement sa carrière fut une des plus longues dans la sainte vie du cloître, mais elle fut du nombre de celles qui méritèrent jusqu'à la fin de fixer le choix de leurs sœurs pour la charge éminente de supérieure. La mère de Breslay était déjà rangée au nombre des religieuses ayant voix au chapitre en 1631, en 1647 elle était

---

<sup>25</sup> Gilles du Verger, écuyer, s<sup>r</sup> de Chambert, paroisse d'Ollivet, époux de Anne Desnos, vivait en 1698. Il portait : *d'argent à une bande du gueules accolé d'argent au lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules.*

boursière, et quand la mort vint l'enlever à sa communauté, le 1<sup>er</sup> décembre 1694, elle en était prieure.

Comment ne pas voir une signalée bénédiction de Dieu pour la maison de Sainte-Scholastique dans de pareils exemples de longévité saintement utile ?

On vient de voir qu'en cette année 1694 quatre octogénaires au moins allèrent au ciel recevoir une couronne enrichie des mérites d'une si longue immolation.

JEANNE LE CLERC, morte en 1692 le 2 octobre.

MARGUERITE GÉRARDIN, fille de feu Etienne Gérardin et de Marie Houze, habitait déjà le prieuré de Sainte-Scholastique quand, le 23 mai 1639, elle y fut admise sœur-laie, présentée par Henry Houze, marchand, bourgeois de Paris y demeurant rue Saint-Denys, paroisse de Saint-Médéric à l'enseigne du Grand-Cerf, oncle de la postulante, et procureur de sa mère. La dot fut de 600 liv. plus le trousseau. Après les exemples de longévité qui précèdent on serait tenté de dire de cette sœur : elle n'eut que 58 ans de religion ; la mort la frappa le 24 mai 1697.

MARIE RIVAUT, fille de Jean Rivault, s<sup>r</sup> d'Oueste<sup>26</sup>, marchand, demeurant à Angers, et de Marie Siette, eut en dot à son admission, le 20 mars 1636, 2,700 liv. Parmi les objets qu'elle apporta en outre, on remarque, sans compter le trousseau ordinaire, du damas violet cramoisi pour faire un parement d'autel, un pavillon sur le tabernacle. Elle mourut le 1<sup>er</sup> juin 1697, après 61 ans de religion.

RENÉE GAULTIER, fille de ... Gaultier, s<sup>r</sup> de Meignannes, et de Renée Lirochon, était novice au prieuré de Sainte-Scholastique le 26 juin 1629. Il était question à cette époque de la fondation d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît à La Flèche. Renée Gaultier fut destinée à faire partie de la colonie fondatrice, et elle devait emporter tout ce que les religieuses de Laval avaient reçu de sa famille à son entrée en religion, excepté un tableau de la Nativité qui avait été placé dans l'église du couvent. Le même jour, les dames Jeanne de Saint-Paul de la Crossonnière et Marie de Saint-Joseph de la Crossonnière reçurent mission de la révérende prieure de Laval, Catherine de Gaston, de se transporter en la ville de La Flèche pour prendre et accepter l'emplacement des maisons, ou de la maison qui devait être donnée ou achetée pour le nouvel établissement. Le sieur de Meignannes promit de faire les avances nécessaires pour l'achat d'une maison et clôture, à condition que sa fille Marie ou Marguerite Gaultier serait admise comme sœur de chœur au monastère à fonder, pour une dot de 1,000 liv. seulement.

Le projet de fondation à La Flèche, je ne sais pour quelle cause, n'aboutit pas. Les deux sœurs de la Crossonnière fondèrent le couvent de Lassay où elles moururent.

Renée Gaultier resta au prieuré de Laval, y vécut 68 ans et 6 mois et s'éteignit le 1<sup>er</sup> janvier 1698. Je n'ai vu nulle part mention de sa sœur Marie ou Marguerite.

RENÉE DE MARDEAUX, fille de Etienne de Mardeaux, s<sup>r</sup> de la Pichardièrre, marchand, demeurant en la ville de Louvigné-sur-Baye, évêché de Rennes, fut admise sous le nom de sœur de Sainte-Thérèse le 25 octobre 1629 ; sa dot fut de 900 liv. et 60 liv. de pension viagère amortissable. Elle arriva au couvent quelques mois après la précédente et la suivit au ciel à un mois de distance. Sa mort arriva le 5 février 1698.

JACQUINE DES ALLEUZ, autre contemporaine des deux précédentes, du commencement à la fin de cette longue carrière, était fille de défunts noble René des Alleuz<sup>27</sup>, vivant avocat au siège présidial d'Angers, et de d<sup>elle</sup> Claude de Charnières. Pensionnaire depuis deux ans au prieuré, elle y fut admise comme postulante, le 15 septembre 1629, étant assistée de d<sup>elle</sup> Marie Marest, épouse et procuratrice de noble Jacques des Alleuz, bailly au marquisat de Sablé, frère germain et tuteur de la nouvelle religieuse. Sa dot fut portée à 1,200 liv. plus 120 liv. de pension viagère.

<sup>26</sup> Fief situé dans la paroisse d'Entrammes ; la famille Rivault le possédait depuis longtemps. V. *Notice sur Entrammes*, p. 56.

<sup>27</sup> En 1652 une famille des Alleuz habitait à Laval la rue Renaise.

Jacquine des Alleuz attendit la mort jusqu'au 5 avril 1698.

CATHERINE FREULON, morte le 8 février 1699.

FRANÇOISE LETESSIER, fille de Jean Letessier, s<sup>r</sup> de la Roberdière, marchand, et de Marie Juhier, paroissien de Saint-Vénérand, entra au couvent le 19 décembre 1635, en même temps que sa sœur GERVAISINE. On leur donna 2,500 liv. de dot avec promesse de 300 autres livres au décès des parents. Il n'est plus question de Gervaisine qui dût aller en fondation ; Françoise mourut à Laval, ayant près de 64 ans de vie religieuse, le 16 octobre 1699.

OLIVE BACHELOT, fille de honorable personne Jacques Bachelot, s<sup>r</sup> de la Maison-Neuve, et de d<sup>elle</sup> Olive Aoustin, demeurant en la maison seigneuriale de Poligny, fut admise avec sa sœur Catherine le 5 septembre 1643. Elles étaient précédemment pensionnaires au couvent. La dot de chacune fut de 1,800 liv. et 120 liv. de rente viagère. Olive Bachelot vit sa carrière religieuse se poursuivre pendant 57 ans avant de recevoir la récompense de ses mérites, le 1<sup>er</sup> mai 1700.

CATHERINE, sa sœur, qui ne figure pas à l'obituaire, par omission sans doute, paraît encore au nombre des religieuses professes dans les actes capitulaires en 1700, 1704, 1707, 1711, c'est-à-dire 68 ans après son entrée en religion.

MADELEINE BENOIST était dépositaire en 1700 et mourait le 11 février 1701.

GENEVÈVE PETIT, fille des défunts Pierre Petit et Marie Beloce, s<sup>r</sup> et dame de Lazay, paroissiens d'Astillé, avait 25 ans, et était pensionnaire aux Bénédictines ; le 7 novembre 1641, elle sortit de la communauté en liberté pour conclure un contrat valable en vue de son admission. Elle était assistée de honorable, homme Louis Petit, s<sup>r</sup> de la Giraudière, demeurant à la Coudre en Avenières, son frère. Elle apporta 3,500 liv. de dot. Elle reçut la récompense de ses 61 ans de vertus religieuses le 9 octobre 1701, ayant alors 85 ans d'âge.

LOUISE MARCHAIS, morte le 6 mars 1703.

MARIE PELLERBE, morte le 17 février 1706.

JACQUINE RIVALT, parente sans doute de Marie Rivault, paraît comme professe en 1700, comme dépositaire en 1701, 1704, et meurt le 27 février 1706.

CATHERINE DEVAUX était dépositaire en 1700, elle meurt le 16 avril 1706.

JEANNE HERBERT. Je trouve aux archives de la Mayenne, série E, 357, l'acte de dotation de Jeanne Herbert, fille de Vincent Herbert, s<sup>r</sup> de la Fleurette, et de Rosine Le Blanc, daté du 26 janvier 1629 ; il n'y a pas au nécrologe de la communauté d'autre religieuse de ce nom ; il faut donc croire que Jeanne Herbert, âgée de 13 ou 14 ans à l'époque de son entrée au couvent, en aura vu s'écouler 77 dans cette maison de paix et de piété. Elle eut 2,400 liv. de dot.

PERRINE BERNARDAYE, inscrite à l'obituaire sous le nom un peu altéré (mais sans confusion possible) de Perrine Bernardes, était fille de honorable homme Gilles Bernardaye, s<sup>r</sup> de la Billonnière, et de Jeanne Bellois ; elle fut admise le 4 juillet 1641 comme sœur de chœur avec une dot de 600 liv. plus une rente viagère de 200 liv. Elle attendit de Dieu la récompense de ses prières et de ses bonnes œuvres pendant 66 ans et mourut le 15 janvier 1706.

FRANÇOISE FOURNIER était fille de Nicolas Fournier, s<sup>r</sup> du Pont, avocat au Parlement, et de Julienne Simon, paroissiens de la Trinité ; elle entra en religion le 11 juin 1641, la même année que la sœur Bernardaye, et mourut la même année aussi, à un mois de distance, le 14 février 1707. M. Gigondeau, curé de la Trinité, fut témoin au contrat de son entrée en religion.

MARGUERITE DU CELLIER est mentionnée au nombre des professes dans les assemblées capitulaires dans les années 1700, 1704, 1706. Elle mourut le 30 mars 1707.

MARGUERITE ROUSSEAU, fille de noble René Rousseau, s<sup>r</sup> du Tertre, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Laval, et de delle Marie Heuslin, ou Hullin d'après sa signature, paroissiens de la Trinité. Elle fut admise à la religion le 15 janvier 1636 « faiste de Saint-Mor » et elle eut 2,700 liv. de dot. Elle fut religieuse 71 ans, deux mois et 15 jours, et mourut le 1<sup>er</sup> avril 1707.

ANNE SAIGET, fille de honorable homme Etienne Saiget, s<sup>r</sup> de la Montagne, et de d<sup>elle</sup> Anne Hubert, demeurant à Rennes, paroisse de Toussaint, était pensionnaire aux Bénédictines et fut admise comme novice le 10 juin 1647. François Belhomme, s<sup>r</sup> de la Fontaine, son oncle, assistait au contrat. Elle eut 3,300 livres de dot. Sa carrière religieuse se prolongea jusqu'au 29 juillet 1707.

Les décès de cette année 1707, plus nombreux que la moyenne ordinaire, s'expliquent suffisamment par l'âge des vénérables sœurs qui succombèrent ; je ne dois pourtant pas omettre de dire que cette même année 1707 fut marquée à Laval par une violente épidémie de dysenterie.

CATHERINE LILAVOIS, morte le 26 janvier 1709.

JEANNE DE LAUNAY, morte le 18 septembre 1709.

MARIE BARBE, morte le 4 juillet 1710.

ANNE DELATOUR, morte en juin 171...<sup>28</sup>

FRANÇOISE RAYER était fille des défunts Gervaise Rayer, s<sup>r</sup> du Garoullay, et de Renée Le Clerc, petite-fille de François Le Clerc du Flecheray, paroissien de la Bazouge de Cheméré elle se présenta assistée de Denys Le Clerc, s<sup>r</sup> de Vaugeois (Vaujouas), son curateur, au prieuré des Bénédictines pour y être admise le 25 janvier 1639, apportant une dot de 2,850 liv. Elle mourut à 73 ans de là, en janvier 1712. Elle avait été prieure en 1700, sous-prieure ensuite en 1701, 1704.

GUYONNE DE LA GATELLERIE paraît comme religieuse professe en 1701 et 1704, prieure en 1706, 1707, sous-prieure en 1711. Elle mourut le 17 mai 1712.

MARGUERITE DUBOIS, religieuse professe en 1706 et 1711, meurt le 12 décembre 1712.

FRANÇOISE DE MORÉ, morte le 18 février 1714.

CATHERINE LE MERCIER, morte le 8 avril 1716. Elle était fille de Jean Le Mercier et de Madeleine Courthillière, sœur de Perrine morte en 1669<sup>29</sup>. Elle eut en partage en 1652 une partie du lieu de la Gaulterie, en Bazougers.

MARIE DU CELLIER était professe en 1706 et mourait le 8 juin 1717.

MARIE CHARTIER fut admise le 12 août 1707 comme sœur-laïe ; elle apportait une dot de 1,000 liv. Sa famille était de Cheméré ; elle mourut le 21 juin 1720.

PERRINE MONNERIE, fille de noble homme Olivier Monnerie, s<sup>r</sup> de la Gallienaye, et de Jeanne Le Moyne, demeurant à Vitry, fut admise comme sœur de chœur, moyennant une dot de 1,800 liv. et une rente viagère de 120 liv. le 18 septembre 1643. Sa carrière fut des plus longues (soixante-dix-huit ans !) et des plus profitables à la communauté. En 1700, elle était sous-prieure, prieure en 1701 et 1704, de nouveau sous-prieure en 1706, enfin dépositaire en 1710 et 1711. Elle put transmettre les traditions de ferveur des fondatrices qu'elle avait connues, aux novices qu'elle admit et forma, et qui les conservèrent jusqu'à l'époque néfaste de leur suppression.

Sa mort est rapportée à la date du 6 octobre 1721.

---

<sup>28</sup> Cette religieuse, sur laquelle je ne trouve aux sources ordinaires aucun renseignement, ne serait-elle pas la fille de Louis de Maillé, dit *de la Tour*, marquis de Gilbourg, etc. et de Eléonore de Jalesne ? Moréri (art. de Maillé) dit qu'une de leurs filles fut Bénédictine à Laval mais il lui donne comme prénoms : Marie-Suzanne. Les époques d'ailleurs concorderaient. Le premier mariage du père est du 27 avril 1634.

<sup>29</sup> Rememb. des fiefs de Parreneau, Priz et Changé, f° 14, à la Bibl. de Laval.

MARGUERITE MARION était dépositaire en 1707. Elle mourut le 2 février 1722.

LOUISE LE MEIGNAN était professe en 1700, 1706, dépositaire en 1710. Elle mourut le 28 avril 1723.

ELISABETH SAIGET paraît comme professe en 1700 et 1706, et meurt le 15 octobre 1723.

MARIE DUCHEMIN morte le 15 août 1728.

RENÉE MERCIER mourut le 6 mai 1731.

JEANNE CHATENIER était prieure en 1730 ; elle en exerce encore les fonctions à la tête de sa communauté au cours de l'année 1731 et meurt le 9 mai, étant toujours en charge.

MARIE LÉGER meurt le 11 mai.

Il y eut certainement à Laval, du moins au monastère des Bénédictines, une épidémie qui dut sévir cruellement puisque nous voyons dans les premiers jours du mois de mai trois victimes parmi les religieuses.

Malheureusement l'obituaire qui nous a servi de guide, et qui a été une des principales sources de renseignements pour ce travail s'arrête à cette date.

Désormais restent, comme source presque unique d'information, les contrats notariés en assez grand nombre que j'ai pu consulter aux archives, et dans lesquels interviennent quelques-unes des religieuses professes ou comme on disait alors « discrètes ».

Je les range, dans cette continuation de la liste commencée, en suivant aussi exactement que possible l'ordre chronologique de leur entrée en religion, ou du moins, de leur première apparition dans les titres où j'ai pu relever leurs noms.

JEANNE DE LA CROSSONNIÈRE<sup>30</sup>, en religion sœur Jeanne de Saint-Paul, dirigea comme prieure la colonie qui vint en 1621 s'établir à Laval et y ouvrir un nouveau sanctuaire de prière, un nouvel asile de vertus, que les jeunes et ferventes recrues de ce pays, alors si fécond en vocations, devait rapidement remplir et faire prospérer. Elle était encore en charge le 2 novembre 1622 ; elle paraît ensuite comme sous-prieure de 1625 à 1629. Le 26 juin 1629, elle se rendit à La Flèche pour une fondation qui n'aboutit pas, je ne sais pour quelles causes. Il est dans l'ordre de la Providence que les tentatives les mieux intentionnées échouent quelquefois pour que ses serviteurs ou servantes d'élite aient tous les genres de mérites, l'humilité dans les déceptions, la confiance et la reconnaissance dans le succès.

Jeanne de la Crossonnière passa par ces alternatives ; après l'essai infructueux de La Flèche elle alla, toujours aussi dévouée et prête à tout entreprendre pour Dieu, tenter et mener à bonne fin la fondation de Lassay, aidée en cela par sa sœur et plusieurs religieuses de Laval. Quoique les démarches pour l'ouverture de cette maison datent de 1631<sup>31</sup>, il y a lieu de croire que rien n'était encore définitif une année plus tard, car Jeanne et Marie de la Crossonnière figurent encore dans des actes authentiques au nombre des religieuses de Laval, le 16 juillet 1632.

Le martyrologe du prieuré de Lassay que j'ai également sous les yeux, porte l'*obit* de la sœur de Saint-Paul sous cette double forme<sup>32</sup>, d'abord sur la marge du livre : « obit de feu madame Jeanne *de la Crossonnière* », avec la mention d'une écriture plus récente, *quitte* ; puis sur une petite bande de papier qui recouvre la première note : *Obiit Jeanne de la Crossonnière, à perpétuité.*

<sup>30</sup> Les notices de cette vénérable fondatrice et des deux suivantes, ses compagnes de profession à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, ses associées dans la fondation de Laval auraient été peut-être plus à leur place en tête de la liste des religieuses. Je ne les ai réservées jusqu'ici que parce qu'elles n'étaient pas mortes au couvent de Laval, voulant mettre à part dans leur ordre les noms mentionnés à l'obituaire.

<sup>31</sup> D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. 6. p. 71.

<sup>32</sup> A la date du 23 janvier, sans désignation d'année.

MARIE DE LA CROSSONNIÈRE, sœur de la précédente, comme elle professe à la Trinité de Poitiers, était boursière du prieuré de Laval à son origine. Elle fut de l'essai de fondation à La Flèche, revint à Laval, suivit sa sœur à Lassay, et à sa mort lui succéda comme prieure. On trouvera quelques détails qui les concernent dans *l'Histoire de l'Église du Mans*, (tome VI, p. 71 et 72). Son *obit* est rapporté dans le martyrologe de la communauté trois jours de suite, je ne sais pour quelle cause, en ces termes : *Obit de feu vénérable dame Marie de la Crossonnière*, le 2, 3 et 4 avril. Dom Piolin rapporte sa mort à l'année 1669.

Ces notes, comme celle qui concernait Jeanne de la Crossonnière, sont effacées sur le martyrologe. Je suppose que leur obit pendant un certain nombre d'années fut célébré d'une manière exceptionnelle, puis, qu'à l'expiration du temps fixé, leur nom fut simplement porté à son ordre sur l'obituaire avec renvoi sur le martyrologe comme pour les autres sœurs. Marie de la Crossonnière avait en religion le nom de sœur Marie de Saint-Joseph.

CATHERINE DE LUCINGE, dite en religion Catherine de Saint-Benoît, aussi professe de la Trinité, fondatrice de Laval, où elle fut d'abord dépositaire et sous-prieure en 1621, dépositaire seulement en 1622, et sous-prieure en 1625.

Elle retourna peut-être ensuite à l'abbaye, ou plutôt elle fut, elle aussi, destinée à guider un autre essaim de ses sœurs pour une nouvelle fondation. En tous cas elle ne reparait plus à Laval.

ANNETTE CHAPELET, fille de honorable personne Guy Chapelet, s<sup>r</sup> de la Houdussière<sup>33</sup>, et de Louise Picart (?), paroissiens de Saint-Vénérand. Il est dit dans son contrat « que désireuse de se vouer à Dieu et d'entrer audit prieuré de Sainte-Scholastique pour y vivre et mourir religieuse de chœur, selon l'ordre et reformation de M<sup>gr</sup> saint Benoist y observée, elle auroit par plusieurs fois fait connaître aux susdites dames son désir, vœu et dévotion réitéré es présence de ses père et mère ». Cet acte fut rédigé le 11 août 1625. Sa dot fut fixée à 2,400 liv. payables après le décès du dernier survivant de ses père et mère ; et en cas de mort de la religieuse avant ses parents il serait payé 120 liv. par an de pension. Le trousseau qu'elle apportait « et les dons d'église, luminaire, livres et autres frais » en cas de décès de la sœur Chapelet restaient à la communauté, pour compensation « des frais de sepulture et pour demeurer es prières qui se font et feront audit prieuré » — La réception eut lieu le même jour que celle de Annette Arnould, fille de P. Arnould et de Annette Chapelet. Il y a lieu de supposer entre les deux novices un lien de proche parenté.

Annette Chapelet ne reparait plus après cette circonstance. Les annales des autres couvents, si nous les possédions, pourraient nous dire à quelle fondation elle fut envoyée et en quelle communauté elle vécut et mourut.

MARIE DE MONTÉCLERC, fille de messire Urbain de Montéclerc, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de Montéclerc, seigneur de Fouilloux et de Montchevrier, et de Marie de Froullay, fut d'abord religieuse professe à N.-D. du Pré.

Le 20 décembre 1627, en présence de son père, est passée une convention avec les dames de Sainte-Scholastique où il était dit que « sœur Marie de Montéclerc désirant être reçue comme professe en un prieuré où la règle de Saint-Benoist est observée plus à l'étroit et avec reformation, et ayant fait prier M<sup>gr</sup> l'évêque du Mans et madame l'abbesse du Pré vouloir y consentir, lesdites religieuses de Sainte-Scholastique promettent la recevoir comme si elle y avoit fait profession ; dont sera passé acte au jour qu'elle entrera. »

Avant la rédaction de ce contrat de son admission, la sœur de Montéclerc résidait déjà depuis deux ans au prieuré de Laval ; son nom paraît en effet dans une réunion capitulaire du 23 septembre 1625 (Arch. de la Mayenne, E. 355).

<sup>33</sup> Il y a des fermes de ce nom en Colombiers et en Courbeveille.

Elle eut en dot 200 liv. de rente viagère assignées sur la terre de Montchevrier, en Nuillé-sur-Vicoïn, une somme de 300 liv. et ses habits de religion, meubles et chambre garnie ; M. Jean Verger, chan. de Saint-Michel, assistait au contrat (Arch. de la Mayenne, E. 356).

La sœur de Montéclerc est signalée en différents actes du prieuré de Laval en 1628, 1629, 1634. L'acte de fondation du prieuré de Saint-Joseph d'Evron indique qu'au mois de mai 1638 elle y était toujours.

Ce nouveau prieuré de Bénédictines fut érigé en cette même année. Les fondateurs furent messire Urbain de Montéclerc et son épouse. Ils mirent comme condition que la première supérieure serait leur cousine, sœur Urbaine de Montéclerc, dame de Courcelle, prieure conventuelle de l'abbaye de N.-D. du Pré, et que Marie de Montéclerc, qui passa à cette époque du couvent de Laval à celui d'Evron, la remplacerait. Cette dernière revint ainsi sous l'autorité de l'abbesse du Pré, car le prieuré de Saint-Joseph était membre dépendant de cette abbaye. C'est en 1659 qu'Urbaine de Montéclerc laissa par sa mort à Marie de Montéclerc la supériorité du prieuré.

Je ne sais en quelle année elle mourut.

JACQUINE GAULTIER était fille de feu Etienne Gaultier et de Jeanne Fouquesse ; elle avait un frère prêtre à Evron, nommé Louis. Elle fut admise comme sœur-laïe avec une dot de 800 liv. le 3 février 1632, et fut destinée à la fondation d'Avranches.

ANNE LE HIRBEC, fille de honorable homme Daniel Le Hirbec, s<sup>r</sup> de la Brosse (en Argentré ?), maître apothicaire, et de Renée Cornueau, paroissiens de la Trinité, ne paraît pas ailleurs que dans son contrat d'admission comme sœur de chœur, où une dot de 3,000 liv. lui fut assurée, le 5 février 1638. Je ne sais à quel couvent elle fut destinée. Elle eut comme témoins MM. Guy Rebuffé, curé de la Trinité, chanoine de Saint-Michel, et Christophe Bidailler, prêtre, s<sup>r</sup> de la Ducherie, qui fut, je crois, le successeur de M. Sauquet, comme aumônier des Bénédictines.

MARIE LEMOYNE fut admise, le 27 juin, comme sœur-laïe en apportant une dot de 900 liv. assistée dans sa présentation par honorable femme Antoinette Ravenel, veuve de Jean Lemoyne, s<sup>r</sup> de Launay, et son héritière sous bénéfice d'inventaire. Cette famille était d'Avenières. Elle n'est pas à l'obituaire du prieuré de Laval, ayant comme les précédentes été choisie pour une des colonies fondatrices.

PERRINE RAGAREU était la nièce de M. André Ragareu, curé de L'Huisserie, doyen rural de Laval, que nous avons vu présider à l'enquête pour l'adjonction de la chapelle de la Gaucherie au prieuré de Sainte-Scholastique. Son père, René Ragareu, et sa mère Perrine Rivière demeuraient au lieu de Grattehayes-Beaulieu, en Saint-Germain-de-l'Hommel. La postulante demeurait à la Trinité de Laval. Elle fut admise comme sœur-laïe et dotée de 300 liv. d'abord, avec promesse de 400 liv. au décès de Robert Saibouez, son oncle, le 17 septembre 1639. Par la même raison que les précédentes elle ne reparait pas à l'obituaire de la communauté, quoiqu'on y voie figurer d'autres sœurs converses.

LOUISE LASNIER. L'acte de son entrée en religion est fait sous une forme spéciale qui mérite d'être rapportée ici. Il est rédigé par M<sup>e</sup> Salomon, notaire à Laval. « Sur le point de mourir civilement, au monde, dit la novice, par l'émission des vœux de religion ... je fais mon testament ... Je donne à Louise Moraine, veuve de Sébastien Lasnier, s<sup>r</sup> du Plessis, ma mère, tous mes biens meubles ... Je réserve à Marie Lasnier, ma sœur, ceux de sa ligne ... Mon Seigneur Jésus-Christ, je vous recommande mon âme, je me dépouille de vos biens, et vous prie être mon héritage.

« Ladite testatrice a révoqué les précédents testaments et en a joint cette clause, pour prévenir les suggestions que l'exemple du passé lui donne à craindre dans l'avenir ». Ce testament est daté du 2 juin 1697. Le nom de la nouvelle religieuse n'étant pas consigné au nécrologe, je suppose, comme pour les suivantes, qu'elle mourut après 1731.

JEANNE BONNET fut admise comme sœur-laïe avec 200 liv. de dot le 17 juillet 1706 ; elle était fille de Jean Bonnet, marchand, demeurant à Nuillé-sur-Vicoin.

RENÉE CHARLOT était professe en 1710.

LOUISE HENNIER. Ce nom, comme on sait, a été porté très-anciennement et très-honorablement à Laval. La sœur Hennier entra en religion en 1710 ; elle était sous-prieure en 1730 et 1731, prieure de 1732 à 1736. Puis après avoir été sous-prieure de nouveau de 1737 à 1740, elle redevient prieure en 1741. Il est question d'une maladie qu'elle eut en 1743 et pendant laquelle sa charge fut remplie par la sous-prieure. En 1747, elle était sous-prieure. C'est la dernière mention qui en soit faite dans les titres consultés.

RENÉE d'ANDIGNÉ était professe en 1730. (Arch. de la Mayenne, minutes de M. Nourry, notaire à Laval).

JEANNE LASNIER est signalée dans tous les actes de 1730 à 1751. En 1735 elle était boursière.

ANNE POULAIN paraît de 1730 à 1739, était dépositaire en 1732.

MARIE DUCHEMIN était professe en 1732.

PERRINE DU CELLIER paraît comme professe de 1736 à 1742, était boursière en 1747, prieure en 1751.

MARIE CRÉMOUX avait 23 ans quand elle fut admise à la profession, apportant une dot de 1,700 liv., vu que le couvent n'est assez riche pour recevoir gratuitement. Elle était orpheline. Les avances pour la somme promise furent faites par son curateur M<sup>e</sup> Jean Cournée, s<sup>r</sup> de la Noë, notaire, qui devait se rembourser sur les deniers à revenir d'un procès avec la dame de la Jaille.

RENÉE SIVÉ, fille de Pierre Sivé et de Charlotte Trillon, eut une rente viagère de 55 livres, en 1738. Elle fut dépositaire en 1751.

MICHELLE HARDY était sœur converse en 1740.

MARIE PELLERIN était professe en 1741, et sous-prieure en 1751.

MARIE d'AVRILLÉ professe en 1751.

---

Outre les sœurs-laïes ou converses, il y avait au prieuré de Sainte-Scholastique des tourières qui n'étaient pas comptées au nombre des religieuses, étant députées exclusivement aux fonctions du dehors. Elles ne sont pas mentionnées au nécrologe. Trois d'entre elles seulement sont signalées accidentellement dans les pièces que j'ai pu consulter :

FRANÇOISE BRÉTEAU, par son testament du 18 octobre 1633, qui fait connaître plusieurs détails concernant les *tourières*, demande « à estre ensepulturée où il plaira à la mère prieure, soit en la chapelle du prieuré, ou ailleurs hors d'iceluy ; » elle fait abandon de tous ses gages depuis le temps qu'elle sert ; de 60 liv. et de ses hardes ; elle lègue à sœur DEFFAY, sa sœur tourière, sa meilleure cappe avec sa coueffe de camelot noir, doublée de velours ainsi que la cappe.

Enfin, en 1746, JEANNE ADAM était une des tourières de la communauté.

---

Les *associées* étaient encore une autre classe à part d'habitantes du prieuré ; elles y avaient un logement séparé, en dehors de la clôture, et étaient servies par les tourières ou par les domestiques. Je n'ai de renseignements que sur un petit nombre d'entre elles.



*Louise Duverger* et *Perrine Beillet*, veuve de Lancelot Duverger, étaient l'une la tante, l'autre la mère de la sœur Catherine Duverger.

Le 20 décembre 1635, d<sup>elle</sup> Perrine Beillet, veuve de feu Lancelot Duverger, s<sup>r</sup> du Tertre, qui était pensionnaire en la maison des religieuses bénédictines, étant extraite de ladite maison pour l'effet des présentes, expose son désir de demeurer audit prieuré pour le reste de ses jours et d'y être inhumée. Elle donne pour cela le tiers de ses immeubles par indivis consistant en terre et maisons, la Haute et Basse Longueraye, moulin, juridroits et fiefs en dépendant, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Cosle en la baronnie de Fougères, les terres de Maisonbonne et Mahonnerie, situées en la paroisse du Tremblay en Bretagne. Elle en garde toutefois l'usufruit en payant pension pour elle et pour Louise Duverger, sa belle-sœur. Les charges imposées à la communauté pour ces legs furent d'une messe par jour pendant un an après le décès de la donatrice.

*Françoise Douault* était religieuse professe de l'abbaye de Saint-Avit, au diocèse de Chartres, et prieure au prieuré de Boisselau. Le 2 janvier 1626 elle était au prieuré de Sainte-Scholastique et semblait devoir y résider d'une manière prolongée sinon définitive, puisqu'elle donne procuration à honnête dame Françoise Guechelin, de Châteaudun, de toucher pour elle la ferme de son prieuré, qui a *neuf vingts* livres d'une part, plus 150 liv. d'un nommé Jacques Michon, 13 livres de beurre et un boisseau de pruneaux sur la ferme de Villeneuve. Je donne à Françoise Douault place parmi les associées parce que, malgré sa qualité de professe dans une autre communauté, je ne la vois nulle part au nombre des religieuses de Laval.

Le 5 août 1737, *Marie-Anne Chevreul* étant avancée en âge, sujette à de grandes infirmités qui ne lui permettent plus de pouvoir prendre soin d'elle et désirant se dégager des affaires du monde pour ne plus penser qu'à celles du salut, a prié les rév. dames Bénédictines de vouloir bien la recevoir dans leur couvent en qualité d'associée à leur communauté, pour y demeurer pendant sa vie dans une chambre particulière et y être nourrie saine et malade ainsi que sont les mères de chœur, pour quoi elle laisse une rente viagère de 80 liv. et ses meubles et hardes. Elle sera inhumée dans la maison et aura à son décès les messes et service auxquels ont droit les religieuses.

*Jeanne Châteigner*, par un codicile du 2 mai 1740, ajoute aux dispositions de son testament du 21 juillet 1723, une rente viagère de 10 liv. en faveur de la s<sup>r</sup> Michelle Hardy, qui prend soin d'elle jour et nuit.

*Françoise Lebeau*, domestique à la communauté, âgée de 24 ans, étant dans le dessein de servir lesdites dames religieuses pendant le reste de sa vie, est associée à la communauté pour être nourrie, traitée saine et malade comme les sœurs converses. Elle donne pour cela une somme de 300 liv. par acte de 1746 (Arch. de la Mayenne. Minutes de M<sup>e</sup> Nourry, non inventoriées).

---

Les religieuses de Sainte-Scholastique eurent toujours des pensionnaires, mais je ne crois pas qu'elles aient jamais organisé dans leur couvent ce que nous nommerions aujourd'hui un pensionnat. Les familles plaçaient sous leur conduite les jeunes filles qui paraissaient se destiner à l'état religieux, quelquefois dès l'âge le plus tendre ; on confiait également à leurs soins des jeunes filles qui, pour une cause ou l'autre, ne pouvaient rester dans leur famille. Telle fut d<sup>elle</sup> Henriette de Rieux dont il va être question. Il est à croire toutefois que le nombre des pensionnaires fut, à une époque au moins, assez considérable puisqu'on avait fait imprimer pour elles un manuel de piété intitulé : *Exercice de piété à l'usage des pensionnaires du monastère des religieuses Bénédictines de Laval*. A Paris, chez les libraires associés, 1764. Il est vrai que le livret qui porte ce titre ne présente aucune particularité se rapportant au pensionnat de Laval. On y trouve même un examen de conscience sur les péchés que commettent ordinairement les enfants et qui convient en plusieurs articles plutôt à des collégiens qu'à de jeunes élèves de bonnes religieuses, celui-ci par exemple : jurer, injurier,

offenser leurs compagnons ... Je relève dans ce volume, à défaut d'autres détails plus caractéristiques, l'indication d'un *Pater* et d'un *Ave* à la suite de la prière du soir pour la maîtresse, plusieurs prières à saint Benoît, à saint Joseph, sainte Anne, saint Roch, aucune à sainte Scholastique ; des maximes pour se conduire sagement dans le monde, ce sont des vers dans le genre des Quatrains du sieur de Pibrac. Ce volume in-18 a 132 pages ; l'exemplaire que je possède n'a pas passé en beaucoup de mains : il est tout à fait état de neuf.

*Marie Pittard*, fille de défunt René Pittard, conseiller du roi, président au grenier à sel de Mayenne, fut ainsi confiée comme pensionnaire aux Bénédictines le 23 mai 1635 jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de 15 ans, par M. René Le Bourdais, s<sup>r</sup> de Fresnay, juge général civil et criminel au duché de Mayenne, son curateur. Si plus tard elle devenait novice, sa dot devait être de 4,000 liv. ; elle ne paraît pas l'avoir jamais été.

Une autre pensionnaire remarquable fut demoiselle Henriette de Rieux qui habita le monastère de Laval pendant environ dix ans. Son père, Guy de Rieux, seigneur de Sourdeai, marquis d'Ouessant, vicomte de Boutevilaye, avait été gouverneur de Brest et premier écuyer de la reine Marie de Médicis, dont il suivit la fortune. Il sortit avec elle du royaume, fut déclaré criminel de lèse-majesté et ses biens furent confisqués par arrêt de 1631. C'est à cette époque et dans ces circonstances que Henriette, sa fille, fut remise aux religieuses de Montmartin. Guy de Rieux mourut en sa terre de Neubourg le 14 novembre 1640. Les Bénédictines avaient réclamé, en 1638, 2,400 liv. pour quatre ans de pension de sa fille, et mis pour cela opposition à la vente de ses biens, le 27 avril 1638. En 1640 elles donnèrent procuration pour toucher neuf années de pension pour la même, soit une somme de 2,700 liv. (Arch. de la May. E 360, 361.) Henriette était née en 1624 ; sa mère était Louise de Vieuxpont ; elle épousa Paul des Armoises, seigneur d'Aunoy. (Moréri).

Un événement assez grave dans l'histoire d'une communauté et qui trouve assez naturellement sa place ici se passa en l'année 1634. Madame Barbes d'Aulnières, fille de messire Bonaventure d'Aulnières et de Françoise de Haton, veuve de messire Pierre du Bellay, et qui par son mariage portait le nom de madame de la Courbe du Bellay, s'était renfermée aux Bénédictines et avait déclaré son intention de s'y faire religieuse<sup>34</sup>. Messire René du Bellay, comte de la Feillée, fils de Charles du Bellay et de Radegonde des Rotours, voulut s'opposer à ce projet de sa tante et employa pour cela la violence. Aidé de plusieurs hommes armés il pénétra dans la clôture des religieuses pour l'enlever de vive force. Il paraît qu'il réussit dans son dessein, puisque je n'ai vu nulle part madame de la Courbe du Bellay au nombre des religieuses. Il y eut néanmoins une enquête sur cette violation de clôture, faite par noble J. Le Pelletier, protonotaire du Saint-Siège apostolique, chanoine et archidiacre de Laval en l'Église du Mans. Le procès-verbal en fut communiqué aux religieuses capitulairement réunies le 17 janvier 1634. Le coupable fut condamné et obligé à payer aux bénédictines 485 liv. de dédommagements.

Je risque ici la mention d'un fait plus grave que le précédent, qui, il est vrai, ne concerne que très-indirectement les Bénédictines, mais qui, à condition qu'on le prenne pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un cas très-exceptionnel, semble un trait de mœurs assez curieux. Ce préambule m'a paru nécessaire pour arriver au récit suivant ou plutôt au procès-verbal qu'on va lire :

« Nous, Isidore Marest, juge royal à Laval certifions ... qu'estant aujourd'hui 25<sup>me</sup> jour d'octobre mil six cent cinquante-deux en nostre maison, seraient venus sur les huit heures du soir monsieur Le Clerc, s<sup>r</sup> du Flecheray ... jeune, fils du procureur du roy à ce siège, et Pierre Oupvrard, s<sup>r</sup> de Courcelles, nostre cousin germain, lesquels se seroient mis à jouer aux dames poussées avec Anne Marest, notre fille et demoiselle Françoise Piau, fille mineure, laquelle aurions retirée en notre maison, après l'avoir extraite et tirée du couvent des dames bénédictines de cette ville, suivant l'arrest de nos seigneurs de la

<sup>34</sup> Elle avait eu de son mariage trois enfants : *Barbe*, épouse de Jean de Loubes ; *Guyonne*, abbesse de Nioiseau ; *Catherine*, morte en bas âge.

cour, et ce par l'avis et ce requerant les parents, et ce pour quelques jours seulement, en attendant qu'ils aviseroient d'un lieu pour la placer ; et après avoir lesdits Le Clerc et Oupvrard joué quelque temps seroient entrés en notre dite maison ..... Le Breton, s<sup>r</sup> de la Gueretière avec le s<sup>r</sup> de la Baugère, son frère, et sa femme, lesquels auroient convié notre dite fille Anne Marest et ladite Piau d'aller au bal en la maison du s<sup>r</sup> des Alleux, notre parent, demeurant en cette rue de Renaise ; et sur ce que nous aurions fait difficulté de donner permission à nostre dite fille d'aller au bal, auroit ledit Gueretière redoublé sa prière nous conviant de lui donner ladite permission, l'aurions derechef refusé, attendu qu'il n'étoit à propos de laisser sortir ladite Piau qu'avions en garde ; auroit derechef ledit Gueretière qui savoit le projet et dessein d'enlever ladite Piau insisté disant que la maison dudit des Alleux n'estoit éloignée de la nostre et ainsi qu'il n'y avoit hazard ; et enfin par prières importunes nous auroit obligé à donner congé à nostre dite fille d'aller au bal et voulant y mener avec elle ladite Piau aurions sorti nous-mêmes pour y estre présent et la conduire avec notre femme dans ladite maison. Où estant arrivés ledit Breton Gueretière, l'un des principaux auteurs de l'enlèvement projeté de ladite Piau seroit en même temps sorti pour avertir tous ses compagnons d'amener les chevaux et appointer armes nécessaires pour l'exécution de leurs mauvais desseins ; lesquels seroient à même temps arrivés au nombre de trente à quarante, tous armés d'espées et pistolets, dont ayant esté adverti par personnes qui estoient hors ladite maison serions à même temps descendu d'icelle après avoir gourmandé et querellé ledit Oupvrard, lequel nous croions complice de ladite action ; et estant en la rue aurions veu quantité desdits hommes armés proche la porte (desquels aurions recogneu le nommé Le Long-Bénardière), cachés en des allées ; et estant descendus plus bas aurions veu trois chevaux, l'un desquels estoit sellé d'une selle à femme et les deux autres de selles à homme, sur l'un desquels il y avoit un homme monté, lequel voulant joindre et approcher se seroit sauvé à course de cheval, ce qui nous auroit obligé de le suivre ; et estant sorti hors la porte de la ville dans le faubourg aurions veu dans le carrefour des Toiles grand nombre de personnes, entre lesquelles aurions recogneu ledit Breton Gueretière ... Ligonnière ... et nombreux valets, le nommé Testard ... quantité d'incogneus...

Ici quelques lignes illisibles où l'on voit cependant que sommation fut faite au gardien de fermer les portes de ville.

... Aurions prié le sieur prévost de maréchaux de nous venir ... nous assister ; ce qu'il auroit fait. Et estant en même temps (revenu à la demeure dudit des Alleux) avec son homme aurions conduit et ramené en notre dite maison (ladite) Piau, en assistance dudit prévost, desdits des Alleux, Le Clerc et de nos valets ; et y estant aurions en icelle dressé du tout notre présent procès-verbal, pour estre porté au greffe de nos seigneurs de la Cour, pour estre sur iceluy statué ce qu'ils adviseront bon par leur prudence. Fait ledit jour et an que dessus ... Signé J. Marest.

Ces deux faits, le premier du moins, et un ou deux autres du même genre, sur lesquels je n'ai pas de données suffisantes, semblent prouver que le démon ne se faisait pas faute de travailler à entraver l'œuvre de Dieu, qu'il trouvait des auxiliaires trop décidés à entrer dans ses desseins, et que les vocations nombreuses, qui amenaient au couvent les jeunes personnes les plus distinguées et des meilleures familles, étaient une sorte de sainte provocation à laquelle quelques débauchés répondaient par le crime et le sacrilège.

## LA RÉVOLUTION.

J'ai arrêté la liste précédente des religieuses aux noms qui doivent figurer dans les tristes événements de cette époque de ruines. Et pour laisser à ces scènes si tristes tout leur navrant intérêt, je me bornerai à suivre fidèlement les actes authentiques.

Le 10 septembre 1790 on vint faire au couvent une visite domiciliaire dont le premier travail fut d'enregistrer le nom et l'âge des membres de la communauté. Voici le résultat de cette enquête.

Religieuses de chœur, Dames :

Thérèse Tripier, sous-prieure, 85 ans,  
Louise Beudin, mère, 74 ans,  
Marie-Jeanne Poisson, prieure, 71 ans,  
Suzanne Barbeau, sacristaine, 69 ans,  
Anne Drouard, mère, 66 ans,  
Anne de la Tour, dépositaire, 59 ans,  
Louise-Marguerite Bouessier, boursière, 39 ans,  
Marie-Françoise Foulon, célière, 36 ans,  
Françoise Pannard, célière en second, 33 ans,  
Marie Garanflot, 28 ans.

Converses :

Marie Lebeau, 70 ans,  
Marie Decré, 66 ans,  
Renée Gentil, 66 ans,  
Marguerite Barat, 64 ans,  
Jeanne Duchesne, 56 ans,  
Jeanne Veillard, 30 ans.  
Marie Chapelain, sœur associée et non converse, 67 ans.

Ce premier appel nominal est déjà sinistre comme l'appel des condamnés. On procéda ensuite à l'inventaire du mobilier de la maison, qui fit découvrir :

6 couverts d'argent ; un ciboire et une custode d'argent ;

2 paires de burettes d'argent avec plateau ; 3 calices d'argent ;

2 paires de chandeliers d'argent ; une paire de flambeaux ; une lampe d'argent avec sa chaîne ; un encensoir avec sa navette ; une boîte aux saintes huiles ; une écuelle d'argent.

21 pièces de tapisseries de haute lisse pour l'église.

20 tableaux de peu de valeur.

« Nous avons demandé, disent les inquisiteurs, le catalogue de la bibliothèque ; ces dames nous ont répondu ne plus en avoir, et nous ont représenté quelques vieux livres détachés et sans suite qui ne nous ont pas paru mériter un plus grand détail ».

La caisse contenait 220 livres.

Des trois cloches la plus petite pesait 118 livres.

Parmi d'autres tableaux on remarque un christ peint sur marbre blanc, et une vierge de même, mais rompue, d'un pied carré.

Les papiers de la communauté consistaient en un registre de 152 pages et un sac contenant les titres :

1° De la Gaucherie, affermée 400 liv.

2° De la closerie et vigne du Haut-Beauchêne, en Fromentières, 300 liv.

- 3° De la fondation de la Conversion de Saint-Paul, 12 liv.
- 4° Du lieu du Boisgast, en Bonchamps, 900 liv.
- 5° Du lieu du Tertre Pichard, en Andouillé, 170 liv.
- 6° La Darbellière, en la Chapelle-Anthenaise, 400 liv.
- 7° La Parfondière, en Grenoux, 150 liv.
- 8° La Plaichardière, en Bonchamps, 800 liv.

Rentes foncières :

- 1° Sur une maison à la Croix-Bidault, 9 liv.
- 2° Rente viagère par madame Tripier de la Grange, de Mayenne, pendant la vie de la sœur Thérèse Tripier, 10 liv.
- 3° Rente viagère pendant la vie de la sœur Drouard, due par Marthe-Madeleine Drouard des Jonchères, de Fontaine-Couverte, 126 liv.
- 4° Rente viagère due à dame M. J. Poisson, au rapport de M<sup>e</sup> Jos. Houdemond, notaire à Craon, 50 liv.

Quoique ces divers articles ne donnent qu'un revenu de 3327 liv., le procès-verbal fait figurer cependant 4197 liv. de rente. Il n'y eut à signer parmi les sœurs que : Drouard, P. Beudin, S. Barbeau, L. M. Bouessier, A. de la Tour, M. Garanflot, « les autres ayant été obligées de se retirer avant la clôture de la séance ».

Les charges comprenaient : 24 liv. dues à Joséphine Veillard, cuisinière ; 27 liv. à la fille Mareau, tourière ; au sieur abbé Chapelet pour honoraires, 147 liv.

Le lendemain de cette enquête les mêmes personnages se présentèrent de nouveau et eurent à rédiger la pièce suivante, qui put faire faire à quelques-uns de sérieuses et salutaires réflexions.

« En exécution de l'article 5 des lettres patentes du 26 mars<sup>35</sup> nous avons déclaré auxdites dames que nous allions prendre déclaration de celles qui voudraient s'expliquer sur leur intention de rester dans leur communauté ou d'en sortir. Pour assurer la pleine liberté de leur réponse nous sommes passés dans un appartement voisin, où, les portes ouvertes, chacune d'elle a comparu séparément devant nous et nous en avons dressé un procès-verbal séparé du présent et qui y demeure attaché.

« Jeanne Poisson, prieure, a déclaré que son intention est de vivre et mourir dans la maison où elle est actuellement et d'y remplir les devoirs qu'elle a embrassés.

« Dame Thérèse Tripier, dans la chambre de laquelle nous nous sommes transportés, a déclaré qu'elle est âgée de quatre-vingt-trois ans et que quand elle aurait encore autant de temps à vivre, elle voudrait le passer dans la présente maison.

« Dame Louise Beudin a parlé dans le même sens.

« Dame Suzanne Barbeau, également.

« Dame Anne Drouard, également.

« Dame Anne de la Tour, également.

---

<sup>35</sup> Je me demande si la pleine liberté des réponses de ces pauvres religieuses était mieux assurée par leur comparaison devant des hommes qu'elles pouvaient justement considérer comme des ennemis, qu'elle ne l'eût été en face de sœurs inoffensives avec lesquelles elles avaient toujours vécu dans la sainte fraternité du cloître ; s'il ne fallait pas plus de courage pour affirmer sa résolution de persévérer dans ses vœux, déjà considérés comme un motif de *suspicion*, que pour se laisser entraîner aux défections qu'on semblait bien solliciter de leur timidité.

« Dame Louise Bouessier a répondu qu'elle ne peut pour ce moment-ci s'expliquer de son intention.

« Dame Marie-Françoise Foulon déclare vouloir rester dans la maison et y mourir.

« Dame Françoise Pannard a répondu que son intention était de continuer de vivre dans la règle et dans la maison qu'elle habite.

« Marie Garanflot a répondu qu'elle voulait s'expliquer, que son intention est de sortir de la communauté lorsque la pension dont elle doit jouir sera fixée et que le paiement d'icelle sera assuré. »

Les religieuses converses sans exception, à la suite de la sœur Lebeau, affirmèrent toutes énergiquement qu'elles voulaient vivre et mourir dans la sainte maison qu'elles habitaient et qu'elles aimaient.

Pour que le sacrifice des saintes filles dont on vient de lire les courageuses protestations soit aussi amer, aussi douloureux et aussi méritoire que possible, Dieu permit qu'elles eussent parmi elles une fausse sœur, apostate de ses vœux, qui semble comme Judas en faire un marché sacrilège.

Le 30 septembre les commissaires revinrent accompagnés du père de l'ex-sœur Garanflot.

« Nous avons demandé au parloir, disent-ils, la dame Marie Poisson et la dame Anne de la Tour, nous les avons requises de nous représenter la dame Marie Garanflot, ce qu'elles ont fait à l'instant. Elles ont ensuite fait ouvrir les portes extérieures et ladite dame M. Garanflot est partie en notre présence et nous l'avons laissée en compagnie de son père.

La dame M. Garanflot a emporté avec elles les meubles et effets à son usage personnel et ceux qui garnissaient sa chambre ».

Si ces faits douloureux au lieu d'être racontés dans le style froid et tronqué de scribes, qui ne se prêtaient qu'à regret aux protestations des pieuses femmes qu'on venait troubler dans leur retraite, avaient été racontés par une des victimes, ou seulement par un témoin qui ne leur fut pas hostile et qui put comprendre la grandeur de cette scène, au lieu d'un procès-verbal plein de réticences quel tableau émouvant n'aurions-nous pas ? Nous pouvons nous le figurer, nous qui avons vu la force inique chasser hors de leurs couvents les religieux de tous les ordres.

Le 17 septembre 1792, an 4<sup>me</sup> de la liberté et 1<sup>er</sup> de l'égalité, on fixa ainsi qu'il suit les pensions des religieuses avec ou sans intention de les servir.

|  |   |
|--|---|
| A dame Louise Beudin, dite Saint-Augustin .....  | 700 livres.                               |
| A dame Jeanne Poisson, dite Sainte-Agathe .....  | 700 livres.                               |
| A dame Suzanne Barbeau, dite Sainte-Thérèse .....  | 700 livres.                               |
| A dame Anne Drouard, dite Saint-Michel.....  | 700 livres.                               |
| A dame Anne de la Tour, dite Saint-Pierre .....  | 700 livres.                               |
| A dame Louise-Marguerite Bouessier, dite Saint-Maur .....  | 600 livres.                               |
| A dame Marie-Françoise Foulon, dite Sainte-Scholastique .  | 600 livres.                               |
| Françoise Pannard, dite Saint-Benoît.....  | 500 livres.                               |
| A demoiselle M. Garanflot, dite Sainte-Placide, qui est<br>sortie et qu'on nous a déclaré âgée de 30 ans ..... | 500 liv.                                  |
| A Marie Lebeau, sœur Saint-Augustin.....   | 466 liv. 13 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup> . |
| A Marie Decré, sœur Madeleine .....  | 466 liv. 13 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup> . |
| A Renée Gentil, sœur Sainte-Marie .....  | 466 liv. 13 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup> . |
| A Marguerite Barat, sœur Marthe.....   | 466 liv. 13 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup> . |
| A Jeanne Duchesne, sœur Maur .....   | 400 liv.                                  |
| A Jeanne Veillard, sœur de Sainte-Croix .....  | 333 liv. 6 <sup>s</sup> 8 <sup>d</sup> .  |
| A Marie Chapelain .....  | 466 liv. 13 <sup>s</sup> 4 <sup>d</sup> . |

Le 22 septembre suivant, après avoir rendu impossible aux religieuses l'habitation de leur couvent, on rédige en leur nom en style officiel dont elles sont obligées de subir la forme la déclaration suivante :

« Sur le désir que nous ont fait connaître les ci-devant religieuses bénédictines de cette ville de sortir de leur communauté, ce jour d'huy pour obéir à la loi du 7 août dernier, est comparue madame Marie Poisson, laquelle nous aurait fait comparaître Jean Ricoul, et Jean Angot, domestiques à ladite maison, lesquels en ont été constitués gardiataires. »

Le 28 octobre toute l'argenterie dont le détail est donné plus haut fut saisie en vertu d'un décret qui ne s'accorde guère avec le septième commandement du décalogue. Le poids en était de 36 marcs, 7 onces, 4 gros.

La vente, ou plutôt le pillage du mobilier, eut lieu en décembre ; elle dura plusieurs jours et se termina le 19. Le spectacle en fut écoeurant. Plusieurs personnes courageuses osèrent pourtant s'y présenter afin de soustraire à la profanation des objets pieux. M. F. Duchesne, chapelain de Saint-Michel, l'un des quatorze martyrs, et un M. Loizel, prêtre, achetèrent des tableaux.

Les tapisseries, qui étaient très remarquables, furent données à 10 livres l'aune pour une partie et le reste pour 100 liv., en bloc.

Le tribunal criminel trouva moyen de se pourvoir d'un mobilier à peu de frais pour ses séances. Deux tables, une armoire, quatre chaises, une paire de landiers furent payés 10 liv. Le citoyen Baguelin acheta pour le même tribunal trois charretées de bois.

Des dentelles, des ornements, aubes, rochets furent adjugés par lots à vil prix.

Les livres vendus à la M... fripière à 2<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> la livre.

Un confessionnal fut payé 4 liv. par un nommé Lebreton, traiteur.

Le total monta à la somme de 4,148 liv. 16 s. 17 d.

Au mois de janvier 1794 les religieuses elles-mêmes furent contraintes de prêter un serment absurde dans leur bouche, inoffensif d'ailleurs dans ses expressions au point de vue religieux.

Presque toutes n'ayant personne pour les conseiller et ne voyant d'ailleurs aucun mal à jurer de ne pas renverser la république, prêtèrent ce serment et sortirent de la prison où elles étaient renfermées depuis quelque temps. Monsieur Boullier a raconté tout ce qui concerne cette prestation de serment avec détails et intérêt ; il est inutile d'y revenir après lui. Je vais donner seulement ici la copie des rétractations que j'ai pu découvrir. Ces documents sont trop admirables pour ne pas les faire connaître.

Les voici par ordre de dates.

« Citoyens administrateurs, je dois au repos de ma conscience et à l'inviolable attachement que j'ai voué à la religion catholique, apostolique et romaine, le desaveu formel du serment que je prêtai le 24 janvier dernier en votre présence à la maison commune de cette ville. Ayant réfléchi attentivement sur les conséquences de cet acte précipité je me suis facilement aperçu qu'elles étaient subversives de mes premiers vœux de religion. C'est pourquoi désirant, citoyens, ne pas vous tromper sur mes véritables sentiments, en tout soumise aux règles de la foi catholique, hors de laquelle il n'y a pas de salut, je laisse au greffe de la municipalité et entre vos mains la présente protestation de mondit serment et vous prie de la faire connaître comme l'hommage que je rends à la vérité.

« Laval le 7 novembre 1794. Suzanne Barbeau. »

Au dos est écrit : « Nous officiers de la municipalité ayant pris connaissance de la rétraction de l'autre part renvoyons la nommée Suzanne Barbeau au comité révolutionnaire pour prendre telle mesure qu'il jugera convenable.

« Le 17 brumaire, l'an III de la république une et indivisible.

« Tellot, Leroux, La Chapelle. »

Jeanne Duchesne. — « Je soussignée voulant réparer devant Dieu et devant les hommes la faute que j'ai commise le 24 janvier dernier en prêtant à la maison commune de cette ville un serment que je reconnais contraire à mes vœux de religion et en opposition avec la foi catholique, apostolique et romaine hors de laquelle il n'y a point de salut, je déclare que ce jour neuf novembre 1794 (la date est ajoutée postérieurement) je remets au greffe de la municipalité de Laval ma rétractation du susdit serment, et reconnais avoir péché devant Dieu et devant les hommes ; j'en demande pardon publiquement et je prie d'implorer pour moi la miséricorde divine tous ceux que j'ai malédifiés. »

Cette déclaration est écrite, signée même par Suzanne Barbeau au nom de la « Duchesne », sœur converse, comme le prouve l'attestation des officiers municipaux.

Marie Foulon, 28 janvier 1795, vieux style.

« Citoyens, je me présente ici devant vous pour lever l'adhésion que j'ai donnée l'an dernier 1794 le 24 janvier en faisant un serment contraire aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine, que je professe et professerai toute ma vie. En foi de quoi je dépose ici ma rétractation, désirant par cet acte réparer le scandale que ma conduite a pu donner. Marie Foulon, dite Sainte-Scholastique. »

Au dos du même acte se trouve la rétractation de la sœur Renée Gentil en ces termes :

« Aujourd'hui 9 pluviôse, moi Renée Gentil j'adhère à la rétractation du serment qu'avait prêtée ma mère Foulon, dite Scholastique le 24 janvier 1794, comme l'ayant prêté le même jour. En conséquence je me rétracte dudit serment.

« Laval ledit jour et an que dessus, Signé : Renée Gentil. »

(Sa signature seule est autographe).

Sœur Bouessier. — « Au nom de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, lequel m'inspire et me reproche la démarche qui m'a conduite à adhérer à un serment contraire à mon état de religion, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes lesquels s'en seront peut-être scandalisés. J'en suis remplie de confusion, et pour conclusion je retire mon adhésion.

« Laval 7 nivôse III<sup>e</sup> année républicaine. Bouessier dite St-Maur. »

Ce serait les affaiblir que de commenter ces nobles paroles, et je ne puis mieux terminer cette notice qu'en laissant au lecteur, comme dernière impression, celle qu'inspirent les généreux sentiments dont on vient de lire l'expression. Qu'on se rappelle bien toujours que l'ère des crimes révolutionnaires était loin d'être close, quand se présentèrent à la municipalité les dignes héritières des premières filles de saint Benoît, qui vinrent édifier Laval par l'exemple saintement contagieux de leurs vertus.

Les institutions qui finissent aussi noblement méritent de revivre.



## LISTE DES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE LAVAL QUI DÉPASSÈRENT CINQUANTE ANS DE RELIGION<sup>36</sup>.

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| ANNE ARNOUL,          | 52 ans. |
| ANNE COURTE,          | 50      |
| GENEVIÈVE SAYBOUEZ,   | 50      |
| RENÉE REBUFFÉ,        | 50      |
| JEANNE DE GASTON,     | 51      |
| JEANNE DE BIRAGUE,    | 55      |
| RENÉE DU BOIS,        | 56      |
| MADELEINE BELIN,      | 54      |
| MADELEINE DE HOUDOUX, | 61      |
| ANNE SAIGET,          | 62      |
| RENÉE LEMERCIER,      | 56      |
| THUGALE EMOND,        | 51      |
| RENÉE LE CLERC,       | 62      |
| LOUISE LE BRETON,     | 64      |
| LOUISE LABASTE,       | 51      |
| MARGUERITE BARBE,     | 59      |
| JULIENNE RAVENEL,     | 61      |
| RENÉE DE BIRAGUE,     | 61      |
| LOUISE BOULLAIN,      | 57      |
| CATHERINE DU VERGER,  | 64      |
| MARIE DE BRESLAY,     | 69      |
| MARGUERITE GÉRARDIN,  | 58      |
| MARIE RIVault,        | 61      |
| RENÉE GAULTIER,       | 68      |
| RENÉE DE MARDEAUX,    | 68      |
| JACQUINE DES ALLEUX,  | 69      |
| FRANÇOISE LETESSIER,  | 64      |
| OLIVE BACHELOT,       | 57      |
| CATHERINE BACHELOT,   | 68      |
| GENEVIÈVE PETIT,      | 61      |
| JEANNE HERBERT,       | 77      |
| PERRINE BERNARDAYE,   | 66      |
| FRANÇOISE FOURNIER,   | 66      |
| MARGUERITE ROUSSEAU,  | 71      |
| ANNE SAIGET,          | 60      |
| FRANÇOISE RAYER,      | 73      |
| PERRINE MONNERIE,     | 78      |

Un document rencontré au cours de la publication de cette notice, complète la liste des religieuses. L'obituaire de la communauté nous conduisait à l'année 1731 ; cette seconde source reprend au mois de janvier 1737 et nous conduit jusqu'en 1778. Les religieuses dont j'avais constaté la présence au monastère dans des actes authentiques et dont les noms ne se trouvaient pas au nécrologe, leur mort étant postérieure à l'année 1731, figurent dans cette liste complémentaire<sup>37</sup>, qui donne quelques noms nouveaux.

<sup>36</sup> Cette liste ne comprend que les religieuses dont j'ai trouvé les contrats de dotation. Elle serait notablement augmentée si l'on avait pour toutes le même élément de comparaison.

<sup>37</sup> M. Guiller, frère de notre regretté et vénérable confrère, M. le chanoine Guiller, a bien voulu relever sur un registre du greffe du tribunal civil de Laval, les noms et les détails qui fournissent la matière de cet article.

Ce document commence ainsi : *Extrait des registres des sépultures du couvent des Bénédictines de Laval, suivant la déclaration du Roy, du 9 avril 1736, et signée par M. Frin du Guy-Boutier, conseiller du Roy, président et juge royal et maire de Laval.* Il donne les noms suivants :

RENÉE D'AVRILLÉ, en religion sœur de *Saint-Basile*, mourut le 6 janvier 1737.

ADRIENNE DENÉE, converse, en religion sœur de *Sainte-Marthe*, fut inhumée le 28 novembre 1737. Ces deux noms ne se rencontrent pas dans les titres antérieurs que j'ai pu consulter.

JEANNE BOUVET, dont la sépulture eut lieu le 9 février 1744. Il n'est pas impossible, il est même, je crois, probable que cette sœur est la même que Jeanne Bonnet (page 329), la confusion est facile entre ces deux noms. Elle avait 63 ans.

LOUISE LASNIER, dite de *Sainte-Thérèse*. On trouvera pages 328 et 329, ce qui la concerne ; ici j'ajoute qu'elle mourut le 4 juin 1742.

MARIE ou MARGUERITE CHARTRIER, mourut âgée de 63 ans environ, le 21 mai 1743. Une autre religieuse du même nom était morte en 1720.

MADELEINE HOUDAIER, morte âgée de 44 ans environ, le 25 mars 1745.

FRANÇOISE PELLÉ, de *Sainte-Elisabeth*, fut inhumée le 8 août 1746 ; elle avait 50 ans.

ANNE-MARGUERITE POULAIN, en religion dite de *la Vierge*, déjà mentionnée (page 46), mourut âgée de 79 ans le 13 octobre 1746.

MARIE-TIENNETTE CREMOUX. J'ajoute à sa notice (page 46), qu'elle portait en religion le nom de sœur *Saint-Pierre*, qu'elle était fille de Charles Cremoux, chirurgien et notaire, enfin qu'elle mourut âgée de 31 ans le 27 août 1747.

MARIE-SCHOLASTIQUE DUCHEMIN. Elle figure dans la liste précédente (page 46), avec le seul nom de Marie ; en religion elle se nommait de *Sainte-Flavie*. Elle avait 74 ans d'âge et 54 de profession quand elle mourut le 18 janvier 1748.

MARIE-JEANNE DUBOIS de la Chablère, en religion sœur de *Sainte-Marie*, fut inhumée le 19 octobre 1748 ; elle n'avait que 44 ans.

MARIE-ANNE JAMIN, dite de *Saint-Raphaël*, morte à l'âge de 52 ans le 20 décembre 1748.

LOUISE-CHARLOTTE HENNIER, autrement sœur de *Saint-Bernard*. Elle est comprise dans la première liste (page 46). Elle fut presque pendant tout le cours de sa longue carrière dans les charges de la communauté. Elle mourut, âgée de 77 ans, le 8 décembre 1749. Quoique je ne connaisse pas la date de son entrée en religion on peut affirmer qu'elle y fut plus que cinquantenaire.

RENÉE-MICHELLE BARBEU, est qualifiée *Barbeu du Boulay*. Elle n'est pas seule de son nom dans la liste des religieuses. Elle était supérieure quand elle mourut, à 61 ans, le 14 mai 1750.

THÉRÈZE HOUDÉER, converse, dite de *la Visitation*, était professe depuis le 19 juillet 1735 ; elle mourut le 2 juin 1753, âgée de 52 ans.

RENÉE SIVÉ, ou sœur de *Saint-Charles*, déjà mentionnée précédemment (page 47), mourut à 56 ans d'âge, le 10 juillet 1753.

MARIE TRIPIER, sœur de *Saint-Maur*, avait à l'époque de sa mort, 16 avril 1754, 51 ans d'âge. On peut la croire parente des religieuses du même nom qui figurent ailleurs. La sœur Thérèse Tripier qui fit une si noble réponse aux inquisiteurs révolutionnaires l'avait certainement connue au couvent.

JEANNE VÉRON, dite de *Sainte-Croix*, sœur converse, mourut âgée de 60 ans, le 5 juillet 1758.

FRANÇOISE GOUSSÉ, en religion sœur de *Saint-Thugal*, morte le 31 octobre 1758, à l'âge de 64 ans.

MARIE GRIGNON, dite de *Sainte-Rose*, avait 75 ans à l'époque de sa mort, le 6 avril 1759.

FRANÇOISE GUILLEU, sœur de *Sainte-Gertrude*, inhumée le 17 février 1765, âgée de 67 ans.

MARIE COUANIER, en religion sœur de *Saint-Joseph*, morte la même année que la précédente, le 8 novembre, avait 60 ans et 6 mois.

PERRINE-NICOLLE DU CELLIER, signalée plus haut (page 46), était supérieure et âgée de 69 ans et 10 mois quand elle mourut le 6 mars 1768. Elle avait alors cinquante-trois ans de profession.

JEANNE LASNIER, dite sœur *des Anges*. Nous l'avons rencontrée déjà. Elle avait 78 ans d'âge et 51 de profession à sa mort, arrivée 14 mai 1768.

MARIE D'AVRILLÉ, sur laquelle quelques détails sont donnés déjà (page 47), avait été dépositaire ; elle avait 69 ans d'âge et cinquante ans au moins de profession. Sa sépulture eut lieu le 2 août 1772.

MICHELLE HARDY, sœur converse, dont mention est faite page 47, mourut le 11 juin 1774, âgée de 78 ans.

MARGUERITE TRIPIER, en religion sœur *Sainte-Scholastique*, était encore à 83 ans supérieure du couvent quand elle mourut le 9 novembre 1775, digne héritière des sœurs Arnoul, Monnerie et autres, qui, elles aussi, avaient fixé jusqu'à la fin de leur longue carrière le choix et les suffrages de leurs sœurs.

MARIE ROGER, dite de *Sainte-Marthe*, mourut à l'âge de 75 ans, le 6 janvier 1776.

MARIE CHALUMEAU, en religion sœur *Sainte-Ursule*. Dans l'acte de sépulture on la qualifie « vénérable sœur », peut-être à cause de son grand âge, 78 ans, ou pour ses vertus personnelles. M. Turpin du Cormier, alors prieur-curé de Parné, présida à sa sépulture le 29 mars 1776.

THÉRÈZE FRIN, dite de *Saint-Ambroise*, fille de M<sup>e</sup> Charles Frin du Guy-Boutier, conseiller du roi, maire de Laval, mourut à 79 ans le 12 mai 1776. N'ayant pas rencontré le nom de ces deux vénérables sœurs dans les actes capitulaires où figurent des religieuses cependant moins âgées qu'elles, je suis porté à croire qu'elles entrèrent tard en communauté.

MARIE-ANGÉLIQUE PELLERIN, dite de *Saint-Benoît*, édifia ses sœurs pendant de bien longues années. Dieu ne l'appela à lui qu'à l'âge de 88 ans, le 31 juillet 1777. On a trouvé son nom précédemment (page 47).

MARIE-ANNE BOULLIER, sœur *Saint-Jean*, vécut 83 ans ; sa mort est rapportée au 27 février 1778.

MARIE ESNUE, dite de *Sainte-Anne*, morte le 1<sup>er</sup> mars 1778, avait 69 ans d'âge.

---

La même source fournit quelques renseignements sur plusieurs associées.

*Jeanne Chateigner* mourut à 81 ans, le 4 octobre 1740. (V. page 49).

*Marie Chevreul*, dont il a été question (page 332), avait 63 ans à l'époque de sa mort, 19 janvier 1745.

*Françoise Le Beau* mourut dans sa soixante-dixième année, le 5 novembre 1778. Son nom est le dernier qui figure au registre du greffe de Laval.

Le 26 janvier 1752, fut apporté au couvent de Sainte-Scholastique, pour y recevoir la sépulture, le corps de dame Marie-Thérèse Ouvrard, épouse de M. Jacob Séguin, sieur du Périn. Elle mourut à 85 ans. Le clergé de la Trinité avait conduit le corps à la chapelle du couvent.

## TABLE DES MATIÈRES

### A.

- Adam (Jeanne), 47.  
 Alleux (... des), 52, 53.  
 Alleux (famille), 35.  
 Alleux (Jacques des), bailli de Sablé, 30.  
 Alleux Jacqueline des), 35, 64.  
 Alleux (René des), 35.  
 Ambroise (Jean), imprimeur, 13.  
 Ambroise (...), prêtre. 15.  
 Andigné (Françoise d'), 29.  
 Andigné (Renée d'), 46.  
*Angers*, 11, 34.  
 Angot (Jean), 59.  
 Aoustin (Olive), 30.  
*Argentré*, 43.  
 Armoises (Paul des), seigneur d'Aunoy, 51.  
 Arnoul (Anne), 24, 25, 63.  
 Arnould (Annette), 42.  
 Arnould (Pierre), 42.  
 Arnoul (Pierre), s. de la Corbinière, 8, 24.  
*Arquenay*, 32.  
 Aulnières (Barbe d'), 51.  
 Aulnières (Bonaventure d'), 51.  
*Avénières*, 18, 21, 22, 23, 37, 45.  
*Avranches*, 17, 26, 27, 29, 43.  
 Avrillé (Marie d'), 47.

### B.

- Babin (Jacqueline), 19, 21.  
 Bachelot (Catherine), 30.  
 Bachelot (Jacques), s<sup>r</sup> de la Maison-Neuve, 36.  
 Bachelot (Olive), 36, 64.  
 Baguelin (...), 60.  
 Baillet (Pétronille), 33, 48.  
*Ballots*, 24.  
 Barat (Marguerite), 55, 59.  
 Barbe (Jean), s<sup>r</sup> du Puits, 31.  
 Barbe (Marguerite), 31, 63.  
 Barbe (Marie), 38.  
 Barbeau (Suzanne), 54, 56, 57, 59, 61.  
 Barbin (Anne), 23.  
*Bazouge-de-Chemeré (la)*, 39.  
*Bazougers*, 39.  
 Beauchêne (le Haut le Bas), 13, 14, 15, 56.  
 Beauvuère (Louis de la), 7, 28, 32.  
 Beaumanoir (Charles de), évêque du Mans, 5, 7.  
 Bec (René du), 19.  
 Belhomme (François), s<sup>r</sup> de la Fontaine 38.  
 Belin (Madeleine), 28, 31, 03.  
 Belin (Mathurin), médecin, 28.  
 Bellay (Barbe du), 51.  
 Bellay (Catherine du), 51.  
 Bellay (Charles du), 51.  
 Bellay (Guyonne du), 51.  
 Bellay (Pierre du), 51.  
 Bellay (René du), comte de la Feillée, 51.  
 Bellois (Jeanne), 37.  
 Béloce (Lezine), 5, 14, 20.  
 Béloce (Marie), 36.  
 Benoist (Madeleine), 36.

- Bérault (René), sieur des Essarts, 31.  
 Bernardaye (Gilles), s<sup>r</sup> de la Billonnière, 37.  
 Bernadaye (Perrine), 37, 64.  
 Berset (Jean), s<sup>r</sup> de la Chotellière, prêtre, 10.  
 Berset (Louise), 16.  
 Beudin (Louise), 54, 50, 57, 59.  
 Bidailler (Christophe), s<sup>r</sup> de la Ducherie, prêtre, 15, 45.  
 Bidault (D...), s<sup>r</sup> des Landes, 23.  
 Bidault (Marguerite), 23.  
 Bidault (Renée), 23, 24.  
*Billonnière (la)*, 37.  
 Birague (Jeanne de), 28, 32, 63.  
 Birague (René de), s<sup>r</sup> de la Morlay, 28, 32.  
 Birague (Renée de), 32, 63.  
 Birague (Madeleine de), 24.  
 Blanchet (Mathurin), notaire, 10.  
*Bodinière (la)* 24.  
 Bonnet (Jean), 46.  
 Bonnet (Jeanne), 46.  
 Bois (Renée du), 28, 63.  
*Boisgast (le)*, 56.  
*Boisselau (prieuré)*, 48.  
*Bonchamps*, 56.  
 Bouessier (Louise-Marmierite), 54, 56, 57, 59, 62.  
 Boullain (Louise), 32, 63.  
 Boullain (Pierre), sieur du Griffon, 32.  
 Boullain (René), sieur du Griffon, 32.  
 Boullier (Isidore), prêtre, 18, 60.  
 Bourdais (Guy), prêtre, 24.  
*Boussière (la Basse)*, 19.  
 Brault (Adnette), 31.  
 Brault (Jeanne), 29.  
 Breslay (Marie de), 33, 63.  
 Breslay (Pierre de), sieur de Posset, 33.  
*Brest*, 50.  
*Bretagne*, 48.  
 Bréteau (Françoise), 47.  
 Buat (Anne du), 24, 29.  
 Buat (Catherine du), 24, 29.  
 Buat (Jean du), sieur de la Subrardière, 24.

### C.

- Carenteval*, 19.  
 Cazet (Guillaume), sieur des Fresnes, 17.  
 Cellier (Marguerite), 38.  
 Cellier (Marie), 39.  
 Cellier (Perrine), 46.  
 Champhuon (Jeanne de), 24.  
*Chamfleury*, 32.  
*Champigny*, 28.  
*Chantait*, 24  
*Chantelou*, 23.  
 Chapelain (Marie), 55, 59.  
 Chapelet (Adnette) 24.  
 Chapelet (Adnette), 24.  
 Chapelet (Annette), épouse de P. Arnould, 42.  
 Chapelet (Annette), 42.  
 Chapelet (...), prêtre, 56,  
 Chapelle (François), 29.  
 Chapelle (Guyonne), 29.  
 Charlot (Renée), 22, 46.  
 Charnières (Claude de), 35.  
 Chartier (Marie), 39.  
*Chartres*, 48.  
*Châteaudun*, 48.  
 Chateigner (Jeanne), 49.  
 Châtenier (Jeanne), 40.  
*Cheméré*, 39.

Chevalier (Gillette), 5, 9, 14, 20.  
 Chevalier (Robert), s<sup>r</sup> de la Gaberie, 5, 14, 20.  
 Chevreul (Marie-Anne), 49.  
 Choquet (Louis), s<sup>r</sup> de la Trotinière, 9.  
 Clermont (abbaye de Notre-Dame de), 33.  
 Collet (Jeanne), 21.  
 Corbineau (Etienne), architecte, 11, 12, 27.  
 Corbineau (Pierre), architecte, 11, 12, 27.  
 Cornilleau (Pierre), 23.  
 Cornilleau (René), s<sup>r</sup> des Courbes, 16.  
 Cornuau (Renée), 43.  
 Cortiller (Madeleine), 23.  
*Cosmes*, 24.  
*Coudre (la)*, 37.

Cournée (Jean), s<sup>r</sup> de la Noë, notaire, 47.  
 Courte (Anne), 25, 63.  
 Courte (Pierre), s<sup>r</sup> de la Helinière, 25.  
 Courtillère (Madeleine), 39.  
 Courtinier (Charles), s<sup>r</sup> de la Millenchère, 25.  
 Courtinier (Marguerite), 7, 17.  
 Courtinier (Marguerite), la jeune, 25.  
 Cousin (Jacques), 21.  
*Craon*, 56.  
 Crémoux (Marie), 46.  
 Croissant (Pierre), notaire, 5, 17.  
*Croix-Bidault (la)*, 56.  
 Crossonnière (Jeanne de la), 7, 26, 35, 40.  
 Crossonnière (Marie de la), 7, 27, 35, 41, 42.

## D.

Decré (Marie), 55, 59.  
 Deffay (...), 47.  
 Delatour (Anne), 38.  
 Desmontils (famille), 7.  
 Desportes (...), 30.  
 Devaux (Catherine), 37.  
 Devaux (Geneviève), 31.  
 Douault (Françoise), 48.  
 Douard des Jonchères (Marthe-Madeleine), 56.  
 Drouard (Anne), 54, 56, 57, 59.

Dubois (Françoise), 17.  
 Dubois (Marguerite), 39.  
 Duchemin (Daniel), sieur du Courgé, 9.  
 Duchemin (Guy), s<sup>r</sup> de Boismorin, 18.  
 Duchemin (Jeanne), 21, 22.  
 Duchemin (Madelon), s<sup>r</sup> de l'Epinay, 21.  
 Duchemin (Marie), 40, 46.  
 Duchemin (Renée), 21, 25.  
 Duchesne (F...), prêtre, 60.  
 Duchesne (Jeanne), 55, 59, 61.

## E.

Emond (François), prêtre, 21.  
 Emond (Julienne), dame de la Teslinière, 28.  
 Emond (Marie), 30.  
 Emond (Thugale), 30, 63.  
 Emond (Valenlin), s<sup>r</sup> de la Grygnonnière, 30.

*Entrammes*, 32, 34.  
 Estrée (Françoise d'), 28, 32.  
*Espagne*, 18.  
 Eveillard (François), prêtre, 9, 10.  
 Eveillard (Guillaume), notaire 5.  
*Evron*, 32, 43.

**F.**

Farcy (Annibal de), s<sup>r</sup> de St-Laurent, 26.  
*Flèche (la)*, 27, 34, 35, 41, 42.  
*Fleuretterie (la)*, 23.  
*Fontaine-Couverte*, 56.  
*Fougères*, 48.  
*Fouilloux*, 42.  
 Foulon (Marie-Françoise), 55, 57, 59, 62.  
 Fouquesse (Jeanne), 43.  
 Fouquesse (Louis), prêtre, 42.

Fournier (Anne), 31.  
 Fournier (Françoise), 37, 64.  
 Fournier (Nicolas), s<sup>r</sup> du Pont, 37.  
 Foy (Anne de), 23, 25.  
 Foy (Petronille de), 25.  
 Frain de la Gaulairie, 13.  
 Freuslon (Catherine), 36.  
*Fromentières*, 13, 14, 15.  
 Froulay (Marie de), 42.

**G.**

Gallot (Jean-Marie), prêtre, 15, 16.  
 Garnier (Gilles) sieur de Chambellay, prêtre, 21.  
 Garnier (Jacquine), 19, 20.  
 Garanflot (Marie), 55, 59.  
 Garnier (Jean), s<sup>r</sup> de Guesnault, 20.  
 Gast (le), 9, 11.  
 Gastin (Jeanne de), 9, 18  
 Gaston (Catherine de), 26, 27, 35.  
 Gaston (Jeanne de), 26, 27, 63.  
 Gatellerie (Guyonne de la), 39.  
*Gaucherie (la)*, chapelle, 5, 9, 10, 45, 56.  
*Gaullerie (la)*, 39.  
 Gaultier (...), sieur de Meignannes, 34.  
 Gaultier (Etienne), 43.  
 Gaultier (Jacquine), 43.  
 Gaultier (Marie), 35.  
 Gautier (Renée), 34, 35, 64.  
 Gaultier (Renée), 26.  
 Gauvain (Claude), 19.

Gauvain (Mathurin), s<sup>r</sup> de Landeronde, 19.  
 Genes (Brice de), s<sup>r</sup> de Boisviers, 18.  
 Genes (Jeanne de), 18.  
 Genes (Renée de), 33.  
 Gentil (Renée), 55, 59, 62.  
 Gerardin (Etienne), 34.  
 Gerardin (Marguerite), 34, 64.  
 Gigondeau (Pierre), prêtre, 10, 37.  
 Gorand (Marguerite), 25.  
 Gougeon (Mathurine), 25.  
*Goupillère (la)*, 16.  
 Grattehaie-Beaulieu, 44.  
*Gravelle (la)*, 24.  
*Grenoux*, 23, 31.  
 Guéchelin, (Françoise), 48.  
*Guerche (la)*, 19.  
 Guichard de Bourbon (Jeanne), 4, 5.  
 Guillot (Adnette), 27.  
 Guillot (René), sieur de Montavalon, 17.

**H.**

Hardy (Michelle), 47, 49.  
 Haton (Françoise de), 51.  
 Hennier (Louise), 46.

Herbert (Anne), 23.  
 Herbert (Françoise), 18.  
 Herbert (Hiérôme), 19.

Herbert (Jeanne), 37, 64.  
 Herbert (Marguerite), 24.  
 Herbert (Renée), 21.  
 Herbert (Vincent), s<sup>r</sup> de la Fleurette,  
 23, 37.  
*Hôpital Saint-Julien de Laval*, 23.  
 Houdemond (Joseph), notaire, 56.  
 Houdoux (Madeleine du), 29, 63.

Jaille (... dame de la), 47.  
 Jalesne (Eléonore de), 38.  
*Jeux de Paulme*, 21.

Labaste (Louise), 31, 63.  
 La Chapelle, 61.  
 Lasnier (Geneviève), 18.  
 Lasnier (Jeanne), 46.  
 Lasnier (Louise), 45.  
 Lasnier (Marguerite), 23.  
 Lasnier (Marie), 45.  
 Lasnier (Sébastien), s<sup>r</sup> du Plessis, 45.  
*Lassay*, 23, 34, 41, 42.  
 Launay (Jeanne), 38.  
 Leballeur (François), prêtre, 10.  
 Le Barbier (Marie), 29.  
 Lebeau (Françoise), 49.  
 Lebeau (Marie), 55, 58, 59.  
 Le Blanc de la Vignolle (Jacques), 30.  
 Le Blanc (Rosine), 23, 37.  
 Le Bourdais (René), sieur de Fresnay,  
 50.  
 Le Breton (...), s<sup>r</sup> de la Baugère, 52.  
 Le Breton (...), s<sup>r</sup> de la Guerettière, 52,  
 53.  
 Le Breton (Marie), 30.  
 Le Breton (Louise), 32, 63.  
 Lecensier (Pierre), prêtre, 30.

Houx (Catherine du), 19.  
 Houx (Jean), s<sup>r</sup> des Couettes, 19.  
 Houx (Valencie du), 19.  
 Houze (Henry), 34.  
 Houze (Marie), 34.  
 Hubert (Anne), 38.  
 Huguet (Jeanne), 9, 19.  
 Hullin (Marie), 38.

## J.

Juhier (Marie), 36.  
 Julien (...), prieur de Clermont, 31.

## L.

Le Clerc (...), s<sup>r</sup> du Flécheray, le jeune, 52,  
 53.  
 Le Clerc (Anne), 27.  
 Le Clerc (Denis), sieur de Veaugeois, 39.  
 Le Clerc (François), s<sup>r</sup> du Flécheray, 39.  
 Le Clerc (Françoise), 27.  
 Le Clerc (Jean), s<sup>r</sup> de la Bouffraye, 30.  
 Le Clerc (Jacquine), dame de la  
 Grésillonnière, 32.  
 Le Clerc (Marie), 28.  
 Le Clerc (Jeanne), 34.  
 Le Clerc (Michelle), 32.  
 Le Clerc (Pierre), s<sup>r</sup> de la Manourière,  
 32.  
 Le Clerc (Pierre), s<sup>r</sup> du Flécheray, 27.  
 Le Clerc (Renée), 28, 30, 39, 63.  
 Le Clerc (Renée), clarisse, 28.  
 Le Doyen (Guillaume), 8.  
 Lebeuvre (Perrine), 33.  
 Leger (Marie), 40.  
 Le Hirbec (Anne), 43.  
 Le Hirbec (Daniel), s<sup>r</sup> de la Brosse, 43.  
 Le Long-Besnardière (...), 53.  
 Lelièvre (Ambroise), 18.



Le Maitre (François), 29.  
 Le Meignan (Louise), 40.  
 Le Mercier (Catherine), 39.  
 Le Mercier (Jean), 19, 39.  
 Le Mercier (Jean) s<sup>r</sup> des Chesnes, 30.  
 Le Mercier (Jean), sieur du Tertre, 23.  
 Le Mercier (Marie), 19, 20, 30.  
 Le Mercier (Perrine), 23, 39.  
 Le Mercier (Renée), 30, 63.  
 Le Moyne (Jean), s<sup>r</sup> de Launay, 32, 45.  
 Le Moyne (Jeanne), 39.  
 Le Moyne (Marie), 44.  
 Le Moyne (Olive), 18.  
 Le Pelletier (Jean), archidiacre de Laval, 51.  
 Leroux (...), 61.  
 Le Tessier (Françoise), 36, 64.

Le Tessier (Jean), s<sup>r</sup> de la Roberdière, 36.  
 Le Tessier (Gervaisine), 36.  
*L'Huisserie*, 8, 16, 45.  
 Ligonnière (...), 53.  
 Lilavois (Catherine), 38.  
 Lirochon-Dubois (Marie), 19  
 Loisel (...), prêtre, 60.  
*Longueraye* (Haute-et-Basse), 48.  
 Lorient (Geneviève), 29.  
 Lorient (Jean), s<sup>r</sup> de la Gaudesche, 16.  
 Lorient (Thugale), 16, 17, 29.  
 Loubes (Jean de), 51.  
*Louvigné*, 17.  
*Louvigné-de-Bais*, 35.  
 Lucinge (Catherine de), 7, 42.

## M.

*Mahonnerie (la)*, 48.  
 Maignan (Charles), 3.  
 Maillé (Louis de), 38.  
 Maillé (Marie-Suzanne de), 38.  
*Maisonbonne*, 48.  
 Malet (Isaac), prêtre, 21.  
*Mans (le)*, 5, 13, 51.  
*Marboué*, 16.  
 Marchais (Louise), 37.  
 Mardeaux (Renée de), 34, 64.  
 Mardeaux (Etienne de), s<sup>r</sup> de la Pichardière, 35.  
 Mareau (...), 56.  
 Marest (Anne), 52.  
 Marest (Isidore), 52, 53.  
 Marest (Jacques), s<sup>r</sup> d'Abattants, 9.  
 Marest (Jean), s<sup>r</sup> de la Tremblaye, 17.  
 Marest (Pierre), s<sup>r</sup> de la Ragottière, 35.  
 Marest (Marie), 36.  
 Marié (Renée), 20.

Marion (Marguerite), 40.  
 Marseul (Anne), 24.  
 Martin (Jeanne) 31.  
 Marye (Etienne), prêtre. 22.  
 Marye (Etienne), 22.  
 Maucourt de Bourjolly, 29.  
 Mauloré (Louise), 18.  
*Mayenne*, 8, 50, 56.  
 Médicis (Marie de), 50.  
*Méral*, 24.  
 Mercier (Renée), 40.  
 Michon (Jacques), 48.  
*Misiriac*, 28.  
*Molac*, 32.  
 Monnerie (Olivier), s<sup>r</sup> de la Galiennaye, 39.  
 Monnerie (Perrine), 39, 64.  
 Montalembert (famille), 9.  
*Montchevrier*, 42.  
 Montéclerc (Marie de), 17, 42, 43.

Montéclerc (Urbain de), 42, 43.

Montéclerc (Urbaine de), 43.

*Montigné*, 28, 32.

*Montmartin*, 4, 6, 8, 9, 10, 14, 20, 51.

Moraine (Louise), 44.

Moraine (Anne), 17.

*Neubourg*, 51.

*Nioisau*, abbaye, 51.

Nouail (Françoise), 31.

Ouvrard (Pierre), s<sup>r</sup> de Courcelles, 38, 52, 53.

Pannard (Françoise), 54, 57, 59.

*Paris*, 34, 50.

*Patience*, couvent, 11, 28, 29.

Pottier (Madeleine), 18.

Pelherbe (Marie), 37.

Pellerin (Marie), 47.

Pellier (Anne), 22.

Pellier (Guy), s<sup>r</sup> de la Lande, 21

Petit (Geneviève), 36, 64.

Petit (Louis), sieur de la Giraudière, 37.

Petit (Pierre), sieur de Lazay, 36.

Piau (Françoise), 52, 53.

Pibrac (le sieur de), 50.

Picart (Louise), 42.

Piednoir (Jean), 18.

Quihéry (Françoise), 22.

Racé (Louise), 30.

Moré (Françoise de), 39.

Moreau (famille), 8.

Moréri, 38, 52.

Morel (Françoise), 19.

*Morlay (la)*, 32.

*Motte (la)*, 24,

## N.

Nourry (...), notaire, 46, 49.

*Nuillé-sur-Vicoïn*, 43, 46.

Nupied (Françoise), 30.

## O.

*Olivet*, 33.

## P.

Piolin (dom Paul), 41, 42.

Pittard (René), 50.

Pittard (Marie), 50.

Poisson (Marie-Jeanne), 54, 56-59

*Poitiers*, 3, 4, 7, 17, 20, 25, 26.

*Poitou*, 26.

*Poligné*, 36.

Port (Célestin), 11.

Porte (Anne de la), 28, 29.

Porte (Jean de la), 28.

Porte (Jeanne de la), 29.

Poulain (Anne), 46.

*Pré (N.-D. du)*, 17, 42, 43.

*Prés-Chauvin (les)*, 23.

## Q.

Quihéry (Michel), 22.

## R.

Ragareu (André), prêtre, 8, 45.

Ragareu (Perrine) 45.  
 Ragareu (Renée), 45.  
 Rallier (...), 24.  
 Rallier (René), sieur des Bignons, 24.  
 Ravenel (Antoinette), 45.  
 Ravenel (François), 32.  
 Ravenel (Julienne), 32, 63.  
 Ravenel (N...), 32.  
 Ravenel (Renée), 32.  
 Rayer (Françoise), 38, 64.  
 Rayer (Gervais), sieur du Garoulay, 38.  
 Rebuffé (Guy), prêtre, 18, 26, 45.  
 Rebuffé (Jean), s<sup>r</sup> de la Verrerie, 26.  
 Rebuffé (Renée), 26, 63.  
 Regnault (Geneviève), 7, 19.  
*Renaise (rue)*, 35, 52.

*Sablé*, 36.  
 Saibouez (François), s<sup>r</sup> de Idouze, 17.  
 Saibouez (Geneviève), 17, 25, 63.  
 Saibouez (Jacques), s. de la Tuellière, 17.  
 Saibouez (Marie), 17, 25.  
 Saibouez (Robert), 45.  
 Saiget (Anne), 27, 29, 38, 63.  
 Saiget (Elisabeth), 40.  
 Saiget (Jacques), 29.  
 Saiget (Etienne), s<sup>r</sup> de la Montagne, 41.  
 Salles (Urbain de), commandeur de Thevalle, 28.  
 Salomon (...), notaire, 45.  
*Saint-Avril*, abbaye, 50.  
*Saint-Berthevin*, 23.  
*Saint-Germain-de-Lhommel*, 45.

Talvalz (Michelle), 32.  
*Teloché*, 33.

*Rennes*, 35, 38.  
 Ricoul (Jean), 59.  
 Rieux (Guy de), seigneur de Sourday, 50.  
 Rieux (Henriette de), 49, 51.  
 Ripault (Françoise), 17.  
 Rivault (Jacquine), 37.  
 Rivault (Jean), s<sup>r</sup> d'Oueste, 34.  
 Rivault (Guillemine), 23.  
 Rivault (Marie), 34, 37, 64.  
 Rivière (Perrine), 45.  
 Rotours (Radegonde des), 51.  
 Roussard (Jean), prêtre, 15.  
 Rousseau (Marguerite), 38, 64.  
 Rousseau (René), sieur du Tertre, 38.

## S.

*Saint-Jean-de-Cosle*, 48.  
*Saint-Martin*, faubourg, 19, 26, 31.  
*Saint-Michel*, chapitre, 18, 21, 26, 30, 43, 45, 60.  
*Saint-Thugal*, chapitre, 7, 30.  
*Sainte-Trinité de Laval*, 4, 7, 9, 10, 15, 18, 23, 24, 37, 42, 43, 44.  
*Sainte-Trinité de Poitiers*, abbaye, 4, 6, 8, 17, 19, 27, 28, 31, 41, 42.  
*Saint-Vénérand de Laval*, 15, 16, 21, 23, 30, 36, 42.  
 Sauquet (François), prêtre, 13, 15, 45.  
 Siette (Marie), 34.  
 Simon (Julienne), 37.  
 Sivé (Pierre), 47.  
 Sivé (Renée), 47.  
 Souvelin (François), maître menuisier, 12.

## T.

Telot (...), 61.  
*Tertre (le)*, 33, 48.

Testard (...), 53.

Théreau (Pierre), prêtre, 8.

*Thévalle* (commanderie de), 28.

*Toiles* (Carrefour aux), 53.

Torchat (famille de), 3.

Torchat (Marguerite de), 16.

Tour (Anne de la), 54, 56, 59.

*Tremblay (le)*, 48.

Trémoille (Henry de la), 7, 13.

Tiillon (Charlotte), 47.

Tripier de la Grange (...), 46.

Tripier (Thérèse), 54, 56, 57.

*Trois-Croix (les)*, 21.

## U.

Ursulines de Laval, 16, 29.

## V.

*Vannes*, 19, 28.

Vaux (Jacques des), 31.

Veillard (Jeanne), 55, 59.

Veillard (Joséphine), 56.

Verger (Catherine du), 33, 48, 63.

Verger (Elisabeth du), 21.

Verger (François), 21.

Verger (Jean), prêtre, 21, 23, 43.

Verger (Lancelot du), s<sup>r</sup> du Tertre, 33, 48.

Verger (Gilles du), s<sup>r</sup> de Chambert, 33.

*Verger (le)*, 28, 32.

Verger (Louise), 33.

Vieuxpont (Louise de), 51.

*Villeneuve*, 48.

*Vitré*, 13, 39.